

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 JUIN 2010

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2010**

Etaient présents :

M. LEONHARDT, Mme DIARD, Melle SI ALI, M. ZAOUI, Mme MAZEAU, M. LOPEZ, Mme LELU, M. JOUAN, Mme BOUCHON, M. BAH, M. GROULEZ, M. CHAMPION, Mme ROGER, Mme GARCIA, Mme DE JESUS CARLOS, M. DUPERRON, Mme VADROT, Mme SOLVAR, M. LIBANIO COUTINHO, Mme DA SILVA, Mme GIRAULT, Mme BEDU, M. SAGAL, Mme LEFORT, M. GENDRE, Mme SOREL, M. ROGER, Mme VAN LAERE, M. CAILA, M. FREALLE, Mme BARTOLI (présente jusqu'au point n° 19), M. FERREIRA, M. PREVOT, Mme PARMENTIER, Mme POUCH.

Excusés ayant donné pouvoir :

M. BOUCHON (pouvoir Mme DIARD), M. FOUCHIER (pouvoir Mme SOLVAR), M. OUAREM (pouvoir M. LIBANIO COUTINHO), M. FERNANDEZ (pouvoir Melle SI ALI), Mme BARTOLI (pouvoir M. FREALLE à partir du point n° 20).

Monsieur le Maire constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 20h45.

Monsieur le Maire précise qu'une motion est inscrite à l'ordre du jour en :

- Point n° 34 – Motion pour refuser la suppression des intervenants extérieurs en langue vivante dans le 1^{er} degré

et que quatre délibérations seront remises sur table :

- Point n° 2 Bis – Adhésion d'une commune au SMOYS,
- Point n° 24 – Conventions tripartites entre l'Etat, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois et la société Efidis, donnant le droit à l'aide personnalisée au logement (APL) aux locataires de la résidence Jean Rostand,
- Point n° 25 Bis – Versement d'une subvention exceptionnelle aux sinistrés du Var,
- Point n° 33 – Budget supplémentaire de l'exercice 2010 du budget principal.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2010.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal du Conseil municipal du 18 mai 2010.

Intervention de M. Prévot (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

Monsieur le Maire indique que les précisions sur la puissance installée et la production en kilowatt/heure ont été données lors de la commission correspondant à ce sujet, il convient de les transmettre dans le procès verbal de la commission.

1- COMPTE RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE AU CONSEIL DE SA DELEGATION DE POUVOIRS.

Dans le cadre de sa délégation Monsieur le Maire a signé 25 décisions.

N° 2010/61 Convention à titre précaire - Logement situé au 7 rue Roger Martin du Gard - RDC droite - à Sainte-Geneviève-des-Bois

La ville a signé une convention à titre précaire pour la location d'un logement de type F4 situé au 7 rue Roger Martin du Gard à Sainte-Geneviève-des-Bois. Cette convention prend effet au 1^{er} mai 2010.

Montant du loyer mensuel : 343,50 €

Montant des charges mensuelles : 145,49 €

N° 2010/65 Signature d'un contrat avec l'orchestre André Philippe pour la soirée des enseignants du mardi 4 mai 2010

La ville a signé un contrat avec l'orchestre André Philippe pour l'animation de la soirée des enseignants qui a lieu le mardi 4 mai 2010.

Coût de la prestation : 4 270,00 €TTC

N° 2010/50 Formation du Personnel - Analys Santé

Une convention a été signée avec l'organisme Analys Santé pour une formation adressée aux agents du CMPP sur les écrits professionnels.

Coût de la formation : 3 825,00 €TTC

N° 2010/62 Formation du Personnel - IFAC

Une convention a été signée avec l'organisme IFAC pour une formation perfectionnement BAFD d'un agent du service Education.

Coût de la formation : 370,00 €TTC

N° 2010/69 Formation du Personnel - ARFA

La ville a signé une convention avec l'organisme ARFA pour une formation BAPAAT d'un agent du service Education.

Coût de la formation : 987,50 €TTC

N° 2010/72 Formation du Personnel - GEOSPHERE

La ville a signé une convention avec l'organisme GEOSPHERE pour une formation de 3 jours destinée à 4 agents du service Urbanisme sur le thème Accompagnement Géoconcept + Intr@géo ainsi que la migration cartographie.

Coût de la formation : 3 623,88 €TTC

N° 2010/75 Formation du Personnel - UFCV

La ville a signé une convention avec l'organisme UFCV relative à la formation d'un agent du service Education sur le thème BAFD Perfectionnement.

Coût de la formation : 353,00 €TTC

N° 2010/59 Signature d'une convention avec la base de loisirs de Buthiers

La ville a signé une convention avec la base de loisirs de Buthiers pour les séjours avec hébergements de deux groupes d'enfants de la ville dont un groupe des Clubs Juniors et un groupe du Centre de Loisirs primaire. Ces séjours auront lieu du 26 au 29 juillet et du 9 au 12 août 2010.

Coût des séjours : 5 871,10 €TTC

N° 2010/74 Signature d'une convention avec l'Education Nationale, la mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois et les parents pour l'organisation d'un transport de deux enfants

La ville a signé une convention avec l'Education Nationale et les parents de deux enfants afin d'organiser le transport aller retour de ces enfants de l'école élémentaire Jean Macé à l'école élémentaire Jean Jaurès où ils suivent un enseignement spécialisé nécessaire CLIN tous les matins en période scolaire.

N° 2010/76 Convention de mise à disposition d'un local pour stockage de matériel au collège Jules Ferry

Dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'agrandissement de ses locaux, le collège Jules Ferry a signé une convention avec la ville pour le stockage de matériel et de mobilier de classe dans la petite salle du gymnase Romain Rolland, située à proximité. La mise à disposition de cette salle à titre gracieux aura lieu sur la période du 4 juillet au 15 août 2010.

N° 2010/60 Signature d'un contrat d'engagement avec l'association l'Âge d'Or de France pour la sortie de fin de séjour - Jeudi 17 juin 2010

La ville a signé un contrat d'engagement avec l'association l'Âge d'Or de France pour une animation de conte lors de la sortie de fin de séjour au Parc Pierre.

Coût de la prestation : 134,50 €TTC

N° 2010/66 Convention de mise à disposition de locaux municipaux à titre gratuit

La ville a signé une convention de mise à disposition de locaux municipaux à titre gratuit (salle de danse) à l'occasion d'un stage de danse délivré par Mme Evandra MARTINS aux élèves du Centre Artistique Rudolf Noureev. Ce stage aura lieu les mardi 29 et mercredi 30 juin 2010 dans le cadre de la Semaine de la Danse.

N° 2010/67 Signature d'une convention avec l'association Aile/Plie du Val d'Orge et de l'Arpajonnais pour l'année 2010-2011

La ville a signé une convention avec l'association Aile/Plie du Val d'Orge et de l'Arpajonnais pour la mise à disposition d'une salle au Foyer Emile Thomas, les lundis de 9h00 à 12h00 et les vendredis de 9h00 à 18h30, pendant l'année 2010-2011.

N° 2010/73 Signature d'une convention avec l'association Chanson La Belle Époque pour l'année 2010-2011

La ville a signé une convention avec l'association Chanson La Belle Époque pour la mise à disposition d'une salle au Foyer Emile Thomas, les lundis de 14h00 à 16h30 et les samedis de 15h00 à 16h30, pendant l'année 2010-2011.

N° 2010/71 Signature d'une convention de partenariat passée entre la Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois et l'association BLONBA - Théâtre de l'Arlequin de Morsang sur Orge

La ville a signé une convention de partenariat avec l'association BLONBA - Théâtre de l'Arlequin de Morsang sur Orge pour la participation du Centre Artistique R. Noureev au Festival Maid in Val d'Orge le samedi 5 juin. Ce festival sera l'occasion de promouvoir le travail des enseignants et des élèves du conservatoire.

N° 2010/78 Signature d'un contrat d'engagement avec l'association la Tête à l'Envers pour les festivités du mardi 13 juillet 2010

La ville a signé un contrat d'engagement avec l'association la Tête à l'Envers pour l'animation de la soirée du mardi 13 juillet 2010 par des artistes de rue qui présenteront leur spectacle dénommé AKA de 22h à 23h rue Léo Lagrange.

Coût de cette animation : 6 400,00 €TTC frais de transport inclus

N° 2010/80 Signature d'un contrat d'engagement avec la société SAS Jacques Couturier Organisation pour les festivités du mardi 13 juillet 2010

La ville a signé un contrat d'engagement avec la société SAS Jacques Couturier Organisation pour la réalisation d'un feu d'artifice sonorisé lors des festivités du mardi 13 juillet 2010.

Coût de la prestation : 15 655,64 €TTC

N° 2010/83 Signature du contrat de cession avec Marc Mondon Productions

La ville a signé un contrat de cession avec Marc Mondon Productions pour la programmation de Drôles de Meecs, spectacle mêlant danse urbaine et humour, le samedi 19 mars 2011 à la salle Gérard Philippe.

Coût de la prestation : 8 440,00 €TTC

N° 2010/55 Contrat d'assistance téléphonique

Afin de bénéficier d'un service de télémaintenance nécessaire, un contrat d'assistance téléphonique des progiciels a été signé avec la société Civitas pour l'année 2010.

Coût du contrat : 4 439,58 €TTC

N° 2010/58 Contrat de maintenance et d'entretien du matériel de cuisine dans les bâtiments communaux - signature du contrat

Un contrat de maintenance, entretien et renouvellement du matériel de cuisine collective, laverie, froid alimentaire, distribution et électromécanique dans les bâtiments communaux a été signé avec la société 3 C Compétence - Cuisine - Collectivité. Ce contrat a une durée de 3 ans.

Coût de la prestation : 67 967,24 €TTC

N° 2010/70 Prestations d'enlèvement et de mise en fourrière de véhicules ordonnées par l'autorité compétente sur le secteur géographique année 2010 à 2013 - signature d'une convention relative au fonctionnement de la fourrière

La ville est chargée d'éliminer les véhicules en stationnement abusif sur le domaine public, sur les voies ouvertes à la circulation publique ou, par convention avec les bailleurs sociaux, sur les parking des résidences. Ce type de prestation peut être réalisé par le biais d'une entreprise privée, c'est pourquoi la ville a signé une convention d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules désignés par la ville avec la société IDF Dépannage. Cette convention permet d'établir un forfait tarifaire.

Enlèvement :	76,50 €HT	91,49 €TTC
Forfait gardiennage :	115,39 €HT	138,01 €TTC (30 jours maximum, si inférieur compter 3,85 €HT/j)
Expertise :	25,08 €HT	30,00 €TTC
Total Forfait :	216,97 €HT	259,50 €TTC

La destruction des véhicules, après expertise et sur ordre, est gratuite.

Intervention de M. Prévot (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

Monsieur le Maire précise que l'enlèvement des véhicules sur la ville représente une nouvelle charge budgétaire pour les communes. A Sainte-Geneviève-des-Bois le nombre de véhicules enlevés par an se situe entre 150 et 200 véhicules.

N° 2010/77 Location longue durée d'une balayeuse - signature du marché avec la société Fispar

La ville a signé un contrat de longue durée 36 mois avec la société Fispar pour la location d'une balayeuse dotée d'un système de lavage à haute pression.

Coût mensuel de la location : 3 250,00 €HT

N° 2010/63 Refonte de la régie de recettes du Club Juniors

La ville a institué une régie de recettes du Club Juniors de la Bergerie, rue des Bergers, afin d'encaisser les participations aux sorties des jeunes génovéfains. Deux sous-régies de recettes ont été créées et fonctionnent selon les modalités précisées dans l'acte constitutif des sous-régies.

N° 2010/64 Régie de recettes du Club Juniors - création de sous-régies

La ville a créé deux sous-régies de recettes du Club Juniors, l'une au Club Juniors de St Hubert et l'autre au Club Juniors du Plateau, afin d'encaisser les participations des jeunes génovéfains aux sorties. Les recettes autorisées sont plafonnées, encaissées et remises régulièrement au régisseur.

N° 2010/68 Ligne de trésorerie interactive

Considérant la nécessité de pouvoir disposer d'une ouverture de crédit pour faciliter l'exécution du budget principal en palliant les insuffisances de liquidités, il s'avère nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie. Un contrat a été signé avec la Caisse d'Epargne Ile de France Paris.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2- MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL D'ORGE

(Rapporteur M. LEONHARDT)

Le Conseil Communautaire dans sa séance du 26 mai dernier a modifié ses statuts en adjoignant à ses compétences facultatives «le développement du réseau haut débit » et « la gestion de la maison des Syndicats ».

Il appartient à chacune des communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge de se prononcer sur les modifications proposées par celle-ci.

Intervention de M. Prévot (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

Monsieur le Maire précise que le travail a été fait à l'échelle de toute l'agglomération. Il n'y a pas lieu de supprimer les locaux des unions locales par ville, à moins qu'ils en fassent la demande. C'est une bonne chose qu'une commune de 35 000 habitants comme Sainte-Geneviève-des-Bois ait depuis longtemps au rez-de-chaussée de Pergaud une permanence mise à disposition des syndicats qui reçoive les habitants, ce qu'on appelle communément des LCR. Les permanences de quartiers attribuées aux syndicats ne sont donc pas supprimées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2BIS ADHESION D'UNE COMMUNE AU SMOYS

(Rapporteur M. DUPERRON)

La commune de Leuville sur Orge souhaite adhérer au Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine pour l'électricité et le gaz.

Les communes membres disposent de 3 mois pour donner leur avis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3- SEMARDEL – RAPPORT DE GESTION, DU BILAN ET DES COMPTES – ANNEE 2008

(Rapporteur M. CHAMPION)

Conformément à l'article L 1524-5 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités actionnaires de Société d'Economie Mixte sont tenues informées annuellement de l'activité de celle-ci

Ce rapport fait donc l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal.

Intervention de M. Prévot (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

M. le Maire et M. CHAMPION rappellent que lors de la remise du rapport de gestion, du bilan et des comptes de la Sémardel une présentation du dossier est régulièrement faite pendant le conseil municipal, ce qui n'est pas une obligation.

M. CHAMPION précise que la Sémardel ne détient aucun monopole sur le traitement des déchets puisqu'elle a obtenu l'appel d'offre d'un marché de collectivités du fait que ses prix sont les plus bas de la région Ile de France. Ce marché sera normalement renouvelé en 2018.

M. CHAMPION continue en précisant différents points.

D'abord au sujet du prix de reprise par l'EDF de l'électricité produite par le photovoltaïque, les éoliennes ou tout ce qui peut produire de l'énergie électrique, le montant du prix de reprise est précisé dans d'anciennes conventions. Un peu plus d'éléments pourront être fournis sur demande.

Ensuite, il convient de produire à la fois de l'énergie électrique et de la chaleur de façon à trouver une complémentarité entre les périodes où le chauffage urbain prime et la valorisation de l'énergie électrique. D'ailleurs il y a toujours une recherche d'entreprises de plastique ou tous ceux qui pourrait être utilisateurs de vapeur pour rentabiliser les installations.

Enfin pour les collectes sélectives des déchets toxiques, le bilan écologique et environnemental doit se faire du début à la fin sur la chaîne complète. Des pays comme la Suisse ou l'Allemagne, qui étaient engagés bien avant nous sur les collectes sélectives, ont fait apparaître dans leur bilan global environnemental que la pollution produite par la collecte sélective est très importante. La collecte sélective a un coût plus élevé que les montants prélevés par les impôts à cet effet. L'objectif de la Sémardel, et c'est dans sa vocation, est d'essayer de trouver la meilleure réponse environnementale au coût le moins cher. On pourrait faire beaucoup mieux en matière d'environnement mais cela coûterait beaucoup plus cher. Il y a là un éternel équilibre qu'il faut tenir.

Intervention de M. Prévot (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

Le Conseil municipal donne acte à la présentation de ce dossier.

4- MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur M. LEONHARDT)

Transformations du tableau des effectifs pour permettre :

L'avancement de grade de certains agents :

- 1 poste d'Ingénieur Principal,
- 1 poste de Psychologue hors classe,
- 1 poste de Rédacteur Principal,
- 1 poste de Rédacteur,
- 2 postes d'Adjoints Techniques Principaux de 1^{ère} classe,
- 2 postes d'Adjoints Techniques Principaux de 2^{ème} classe,
- 3 postes d'Adjoints Techniques de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'Agent de Maîtrise,
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe,
- 7 postes d'Adjoints Administratifs de 1^{ère} classe,
- 2 postes d'Auxiliaires de Soins Principales,
- 1 poste d'Auxiliaire de Puériculture Principale de 2^{ème} classe,
- 3 postes d'ATSEM Principales de 2^{ème} classe.

La mise au stage de :

- 4 postes d'Adjoints d'Animation de 2^{ème} classe en rapport avec les postes de ces mêmes agents contractuels annualisés, déjà budgétés.

Intervention de M. Prévot (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

M. le Maire indique que la politique du personnel est un vaste sujet avec beaucoup d'éléments qui se conjuguent. En effet il y a des agents qui réussissent des concours, d'autres qui ont droit à une promotion due à l'ancienneté, d'autres qui bénéficient d'une titularisation après avoir été longtemps contractuels, ils sont alors stagiaires puis titularisés quand la stagiairisation s'est bien passé. En fait il y a beaucoup de variables. Ce qui est sûr, c'est qu'aucune personne n'est nommée dans un grade sans que cela ne corresponde à la fonction qu'elle occupe vraiment. Par contre, à l'inverse, il peut arriver qu'un agent puisse bénéficier d'une promotion mais si le poste n'existe pas sur la commune l'agent ne pourra pas être promu à Sainte-Geneviève-des-Bois et devra chercher un poste dans une autre collectivité pour bénéficier de cette promotion.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5- REMUNERATION DES ASSISTANTES MATERNELLES

(Rapporteur M. LEONHARDT)

La présente délibération a pour objet de :

- de relever le taux horaire de la rémunération de base des assistantes maternelles à 3.08 €
- de doubler le montant de l'indemnité dite de sujétion spéciale allouée aux assistantes maternelles effectuant des replacements d'enfants, sous réserve de la présence simultanée du ou des enfants habituellement gardé(s) par l'assistante maternelle, afin de valoriser l'effort particulier consenti par les Assistantes Maternelles lors des replacements d'enfants.

Et donc de porter le montant de cette indemnité (actuellement de 1/2 d'heure de SMIC) à l'équivalent d'1h de SMIC, par jour et par enfant accueilli au titre d'un remplacement, à compter du 1^{er} septembre 2010.

Intervention de M. Prévot (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

M. le Maire répond que le sujet a été imaginé en collaboration avec le Conseil Général et a été suivi de plusieurs réformes puis de la crise économique actuelle. Il existe un très bon article de L'Espace Social Européen qui explique en quoi l'effet de ciseau amoindrit les ressources des départements. C'est pourquoi les départements qui s'étaient lancés dans ces réflexions ne peuvent plus aujourd'hui continuer dans cette voie. Ce type de mesures pourtant nécessaires aux familles mais imaginées avant les réformes est aujourd'hui impossible à mettre en place. Ainsi les crèches familiales coûtent plus cher par enfant aux communes que les crèches collectives car elles ne bénéficient pas des mêmes subventions, même en comptant l'amortissement des locaux. On peut également citer le cas de la Maison de l'Enfance de la ville. Pour sa construction des contrats ont été signés avec l'Etat par le biais d'organismes comme la CAF par exemple. Seulement, comme la Maison de l'Enfance a ouvert ses portes en avril, au lieu du 1^{er} janvier, toutes les dotations versées à son intention ont des montants calculés du 1^{er} avril au 31 décembre au lieu du 1^{er} janvier au 31 décembre comme cela devrait être. Ce qui entraîne une réduction non négligeable des dotations pour la Maison de l'Enfance qui ne correspondent pas à la participation financière prévue lors de l'élaboration de son projet de construction.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6- FIXATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES AUX ACCUEILS PERISCOLAIRES MATERNELS – ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

(Rapporteur Mme GARCIA)

La présente délibération a pour but de fixer les tarifs des accueils périscolaires maternels pour l'année scolaire 2010/2011.

Ceux-ci sont calculés en fonction du quotient familial des familles et débités des comptes familles instantanément selon les présences.

Une augmentation de 2 % a été proposée à la Commission Vie Scolaire, Enfance, Jeunesse et Emploi.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7- FIXATION DE LA PARTICIPATION DES USAGERS AUX ACCUEILS PERISCOLAIRES ELEMENTAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

(Rapporteur Mme GARCIA)

La présente délibération a pour but de fixer les tarifs des accueils périscolaires en élémentaire pour l'année scolaire 2010/2011.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial des familles et une augmentation de 2 % de la base journalière a été proposée à la Commission Vie Scolaire, Enfance, Jeunesse et Emploi du 14 juin 2010. Quatre forfaits mensuels différents sont créés, et les montants correspondants débités le mois suivant la fréquentation.

Le Dispositif de Réussite Educative a mis en place des ateliers coup de pouce pour des enfants en élémentaire jusqu'à 18 h 00. Ces ateliers sont gratuits pour les familles. Néanmoins, certains enfants restent après 18 h 00 à l'école sur le temps animation. Un forfait est donc créé de 18 h 00 à 19 h 00.

Une annualisation sur l'année a été appliquée pour que les tarifs correspondants aux forfaits soient constants d'un mois sur l'autre quel que soit le nombre de jours scolaires, et calculé sur la base d'une moyenne mensuelle de 14 jours.

Les forfaits correspondent aux présences suivantes :

- fréquentation à 100 % : 11 jours et plus dans le mois.
- fréquentation à 75 % : de 8 à 10 jours dans le mois.
- fréquentation à 50 % : de 5 à 7 jours.
- fréquentation à 25 % : 4 jours et moins.

Le système de forfaits a été révisé afin de correspondre au mieux à la fréquentation réelle des enfants.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8- FIXATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES AUX ACCUEILS DE LOISIRS DES MATERNELS ET PRIMAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

(Rapporteur Mme GARCIA)

La présente délibération a pour but de fixer les tarifs des centres de loisirs maternels et primaires pour l'année scolaire 2010/2011. Ceux-ci sont calculés en fonction du quotient familial des familles et débités des comptes familles instantanément selon les présences.

Une augmentation de 2 % a été proposée à la Commission Vie Scolaire, Enfance, Jeunesse et Emploi réunie le 14 juin 2010.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9- FIXATION DES PARTICIPATIONS DES USAGERS AUX REPAS DE RESTAURATION SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

(Rapporteur Mme GARCIA)

La présente délibération a pour but de fixer la participation des usagers aux repas de restauration scolaire des écoles maternelles et élémentaires pour l'année scolaire 2010/2011.

Une augmentation de 2 % a été proposée par la Commission Vie Scolaire, Enfance, Jeunesse et Emploi réunie le 14 juin 2010.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial. Le prix du repas est débité instantanément sur le compte famille.

La participation des parents qui fournissent les repas à leurs enfants en raison d'une allergie alimentaire est de 50 % du tarif si un Projet d'Accueil Individualisé a été signé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

10- BIBLIOTHEQUES-MEDIATHEQUE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS – ADOPTION DE LA GRATUITE POUR L'INSCRIPTION AUX BIBLIOTHEQUES-MEDIATHEQUE DE LA VILLE

(Rapporteur M. LIBANIO COUTINHO)

La Communauté d'Agglomération du Val d'Orge ayant décidé la mise en réseau de l'ensemble des bibliothèques-médiathèque, un portail a été mis en place sur web rassemblant les catalogues des bibliothèques des neuf villes de l'agglomération. Ce portail offre également de multiples possibilités comme la consultation de son compte par le lecteur, des choix thématiques de documents, un agenda culturel des bibliothèques, des téléchargements en ligne de musique ou de films...

Pour financer le processus de mise en réseau et permettre l'accès des lecteurs de chaque bibliothèque, il convient d'instaurer la carte unique des bibliothèques. Cette carte doit permettre au lecteur de pouvoir faire des réservations en ligne et lui évitera un certain nombre de formalités (inscriptions multiples).

Pour cela il convient de rendre gratuit l'inscription des lecteurs dans les bibliothèques-médiathèque de Sainte-Geneviève-des-Bois (seule ville à ne pas encore pratiquer la gratuité dans l'agglomération).

Cette gratuité de l'inscription devrait permettre l'accès de nouveaux publics que nous avons actuellement du mal à atteindre.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

11- FIXATION DES TARIFS DES SPECTACLES PROPOSES PAR LE SERVICE CULTUREL – SAISON 2010/2011

(Rapporteur Mme DA SILVA)

Cette délibération propose de mettre en place un système de billetterie valable pour la saison culturelle, à savoir de septembre 2010 à août 2011, et d'appliquer des tarifs collectifs attractifs, valables sur l'ensemble des spectacles de la saison culturelle 2010/2011.

En ce qui concerne les tarifs, il est proposé de ne pas les augmenter, sachant qu'une augmentation de 0.50€ a été appliquée en 2009. Il est suggéré de continuer d'appliquer deux tarifs (A et B) variant selon le coût du spectacle.

Ces tarifs comprennent un tarif de base, soit 14 euros ou 11 euros et un tarif réduit individuel (environ 30% moins cher) ainsi qu'un tarif réduit collectif (d'environ 45% moins cher).

A noter que le tarif réduit permet d'accroître le nombre de spectateurs grâce au tarif préférentiel et de favoriser l'accès des spectacles au plus grand nombre.

Le tarif réduit individuel s'adresse à une population captive, mais dont on sait que les revenus sont moins importants que la population active : (étudiant, retraité, chômeurs, - de 18 ans) et le tarif réduit collectif cherche à susciter la sortie en groupe (famille ou amis).

Pour les bénéficiaires du R.S.A., il a été créé une « pochette culture » délivrée par le C.C.A.S.

Cette pochette contient 3 cartes :

- 1 carte d'inscription au centre artistique Rudolf Noureev exonérant son titulaire du droit d'inscription,
- 1 passeport pour les bibliothèques,
- 1 carte « saison culturelle » donnant accès à 4 spectacles de la saison en cours pour 2 personnes en contrepartie de la somme totale de 5€

Les présents tarifs seront appliqués dès le 1^{er} septembre 2010 et ce, jusqu'en août 2011.

Certains programmes conserveront leurs entrées gratuites (les contes de la bibliothèque et les expositions).

	<u>TARIF A</u>	<u>TARIF B</u>
- Tarif individuel :	14 euros	11 euros
- Tarif réduit individuel : Etudiants, retraités, chômeurs et - de 18 ans	11 euros	8 euros
- Tarif réduit groupe : Groupes de 4 personnes	9 euros	7 euros
- Tarif groupe scolaire :	5 euros	4 euros
- Carte « Saison Culturelle 2010/2011 de la pochette culture Pour Tous » :	5 euros	

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

12- FIXATION DES TARIFS RELATIFS A L'ACTIVITE DANSES URBAINES POUR L'ANNEE 2010/2011

(Rapporteur Mme VAN LAERE)

La municipalité a souhaité transférer les activités des ateliers de danses urbaines du Service municipal de la Jeunesse au Centre Artistique R. NOUREEV ainsi que le professeur attaché à ces enseignements, M. Ammar AGOUNI afin de donner une nouvelle dimension à cette discipline en plein essor que la structuration pédagogique du Conservatoire à Rayonnement Communal peut permettre de développer encore davantage.

Le cadre règlementaire qu'impose le classement du Conservatoire et les passerelles qui existent entre les différentes esthétiques enseignées permettront aux élèves de cet atelier de danses urbaines d'évoluer dans un établissement interdisciplinaire favorisant la curiosité et l'ouverture culturelle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13- CENTRE ARTISTIQUE RUDOLF NOUREEV CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE, DANSE, ART DRAMATIQUE, ARTS PLASTIQUES DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS – FIXATIO NDES TARIFS DES ACTIVITE MUSIQUE, DANSE, ART DRAMATIQUE, ARTS PLASTIQUES POUR L'ANNEE 2010/2011 - MODIFICATION

(Rapporteur Mme DA SILVA)

Pour rappel :

Les tarifs indiqués dans le corps de la présente délibération ont fait l'objet d'une majoration de 2% par rapport à l'année scolaire 2009/2010, augmentation entérinée à l'occasion du Conseil Municipal du 18 mai dernier.

Néanmoins, cette dernière délibération relative aux tarifs du Centre NOUREEV comporte une erreur d'où le besoin d'en présenter une version rectifiée, dans le corps de la délibération on parle de « personne » et de « membre » (notions trop imprécises en l'espèce) sans faire apparaître la notion « d'enfant à charge » or la réduction de 20% s'applique à partir du 2^{ème} enfant à charge du foyer uniquement et cette mesure n'a pas à s'appliquer s'il s'agit d'élèves adultes.

Intervention de M. Prévot (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

Monsieur le Maire propose l'amendement suivant concernant la dénomination du calcul des tarifs : « un tarif calculé à l'aide d'une combinaison linéaire des quotients selon la formule paramétrique suivante : » Cette dénomination s'applique également à la délibération précédente.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

14- FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUR LA VOIE COMMUNALE – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE VERSEMENT

(Rapporteur Mme VAN LAERE)

La Communauté d'Agglomération souhaite participer à titre exceptionnel en 2010, à la réalisation de travaux de voirie sur le territoire suite aux besoins ressentis après l'hiver rigoureux.

Le fonds de concours envers les communes membres s'élèvent au total à 1 315 254€ dont **343.846€** pour la seule Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois qui a le réseau routier le plus long.

Une convention est donc proposée avec chaque ville pour fixer les modalités de versement de ces fonds de concours.

Il est rappelé que le montant du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions par le bénéficiaire du fonds de concours.

L'objet de la présente délibération est donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de versement du fonds de concours entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

Intervention de M. Prévot (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

M. le Maire précise que la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) et les fonds de concours sont des budgets qui n'ont pas la même fonction puisque la DSC relève du fonctionnement et les fonds de concours relèvent de l'investissement. De plus le fait que Sainte-Geneviève-des-Bois appartienne à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge est un avantage important car les villes participantes ne sont plus en concurrence entre elles sur le développement économique mais sur une stratégie qui consiste à être complémentaires, à travailler ensemble sur les implantations d'entreprises, à aller chercher les entreprises, à faire de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge la communauté d'agglomération la plus dynamique en matière de création de richesses au travers de l'arrivée de TP, mais pas seulement, c'est aussi l'arrivée de créations d'emplois. Cette délibération va donc dans le sens d'un reversement d'argent de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge à la Ville pour effectuer les travaux nécessaires de voirie.

Intervention de M. Prévot (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

Cette délibération est adoptée par 37 voix et 2 abstentions (M. PREVOT, Mme PARMENTIER).

15-MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA SALLE GERARD PHILIPPE – ACTUALISATION DU MARCHE 09/1172 – COUT ESTIME DES TRAVAUX AU STADE APD (TRANCHE CONDITIONNELLE)

(Rapporteur M. ROGER)

La Ville de Ste Geneviève des Bois a conclu un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle Gérard Philippe notifié le 9 septembre 2009 pour un coût estimé par le maître d'ouvrage à 5.000.000€HT avec l'Atelier Didier Courant.

- A la remise de la mission Avant Projet Détaillé (APD), le maître d'œuvre arrête son coût estimé des travaux à 5.600.000€HT.
- Les honoraires du maître d'œuvre sont proportionnels au coût des travaux et le marché de maîtrise d'œuvre doit donc être modifié en conséquence (la Ville a négocié une diminution du taux d'honoraires)

Rappel : ce type de marché comporte plusieurs missions (études et suivi des travaux) :

La mission de base débute au stade diagnostic (DIA) et correspond à la tranche ferme du marché. La tranche conditionnelle représente le reste des missions de base : APS, APD, PRO et de fin d'études avec le stade Assistance aux Contrats de Travaux (ACT). Ces missions se poursuivent par la Direction de l'Exécution des Travaux (DET), l'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) qui est une mission supplémentaire, l'Assistance aux Opérations de Réception (AOR).

Entre la conclusion du marché et la mission APD, l'estimation de l'ouvrage est arrêtée à 5.600.000€HT et validée par le Conseil Municipal du 9 février 2010.

Ce réajustement est dû notamment à l'introduction de matériaux plus spécifiques visant à raccourcir le délai d'exécution (fixé à 7 mois).

En effet, depuis sa création la salle G Philippe a accueilli 1.200.000 visiteurs. Chaque année ce sont 30.000 à 50.000 personnes qui assistent à 120/150 manifestations.

Afin de ne pas perturber l'ensemble de ces manifestations, la Ville a recherché l'optimisation du délai de fermeture du bâtiment pour redémarrer dès le début de l'année 2011 la future saison culturelle.

Par ailleurs, une augmentation de la surface de la salle et un choix judicieux des matériaux et des nouvelles techniques numériques, de développement durable vont avoir une influence directe sur le coût d'utilisation du bâtiment (coûts de maintenance et d'entretien).

L'incidence économique du marché est donc modifiée comme suit :

	9 septembre 2009	10 décembre 2009	Observations
Coût travaux	5.000K€(stade diagnostic)	5.600K€(stade APD)	Validation par délibération du 9/02/2010
Honoraires	Tranche conditionnelle		
Mission de base	450K€(taux 9%)	478,8K€(taux 8.55%)	Baisse du taux
Mission OPC	25K€(taux 0.5%)	28K€(taux 0.5%)	Maintien du taux
Total mission tranche conditionnelle	475K€	506,8K€	+31,8K€(+6.69%)

Le présent avenant ayant une incidence économique supérieure à 5%, il a été préalablement soumis à l'approbation de la Commission d'Appel d'Offre du 8 juin 2010 qui a émis un avis favorable.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

16- CONCESSION D'AMENAGEMENT DES FRANGES DU CHAMP DE FOIRE – DELIVRANCE DU QUITUS

(Rapporteur Melle SI ALI)

Le 14 mars 2006, la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois signait une concession d'aménagement sur l'opération des franges du champ de foire avec la SORGEM. Cette concession prévoyait notamment l'aménagement de logements (terrains Môquet, Kryla et Liers) et le transfert des courts de tennis Guy Môquet vers Kryla.

Aujourd'hui la Ville souhaite réhabiliter les courts de tennis actuels sur l'espace Guy Môquet. Ce périmètre est donc à exclure de la concession.

Par délibération n°12467 du 9 février 2010, la Ville prenait donc la décision de mettre fin à la concession d'aménagement des franges du champ de foire car le nouveau programme bouleversait l'économie de la concession. Parallèlement une nouvelle procédure de consultation était menée pour la nouvelle concession modifiée.

La Sorgem a donc remis l'ensemble des dossiers à la Ville conformément au Code de l'Urbanisme et demande aujourd'hui le quitus sur cette opération. Il est à noter que le résultat de l'arrêté de compte établi pour le quitus correspond exactement au document financier transmis au Conseil Municipal le 9 février 2009.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

17- CONCESSION D'AMENAGEMENT DES FRANGES DU CHAMP DE FOIRE – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE LA NOUVELLE CONCESSION DES FRANGES DU CHAMP DE FOIRE

(Rapporteur Melle SI ALI)

Par délibération n°12467 du 9 février 2010, la Ville prenait la décision de mettre fin à la concession d'aménagement des franges du champ de foire pour relancer aussitôt une nouvelle concession au périmètre modifié :

Le site de Guy Môquet est retiré et la Ville se charge seule de mener à bien la réhabilitation des tennis actuels de Guy Môquet.

Une consultation était donc lancée le 19 février 2010 afin de mettre en concurrence les opérateurs économiques potentiels.

L'offre unique celle de la Sorgem.(titulaire de l'ancienne concession) est recevable. Elle a été retenue par la commission spéciale de concession d'aménagement. Cette commission a proposé également qu'une

négociation soit menée par Monsieur le Maire avec le Président de la Sorgem conformément à la procédure établie par le Code de l'Urbanisme.

L'offre négociée fait ressortir les données essentielles suivantes :

- Vente des terrains par la Ville : 2.973.360€ soit un prix de 60€/du m² (au lieu de 50€proposés)
- Echancier de versement des ventes de terrains : années 2011 et 2013 (pour 50% sur chaque exercice)
- Participation Ville égale à 0

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

18- CESSION DU TERRAIN SIS 11 RUE DE MONTLHERY

(Rapporteur M. ROGER)

Au terme d'une procédure de bien sans maître, la commune est devenue propriétaire par acte du 10 septembre 2009 d'une parcelle de terrain sise 11 rue de Montlhéry d'une contenance de 561 m².

Cette parcelle de terrain a été estimée par le service des domaines à 180 000 euros. Un avis a été publié sur le terrain, en Mairie et sur le site internet de la ville afin de mettre en vente ce bien. Plusieurs propositions ont été adressées à Monsieur le Maire. Seule l'une d'entre elles, réunissait l'ensemble des conditions de cession à savoir : le maintien des arbres de qualité existants (une étude phytosanitaire a été réalisée), pas de découpage du terrain et enfin un montant minimum de 180 000 euros.

M. et Mme GUYOT ont fait une offre supérieure de 12 000 euros à l'estimation des domaines à savoir une proposition d'achat à 192 000 euros.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de décider la cession de ce terrain à M. et Mme GUYOT pour 192 000 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes se rapportant à cette vente.

Intervention de M. Prévot (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

19- ACQUISITION DE LA PROPRIETE SISE 13 AVENUE DU CHATEAU

(Rapporteur Mme VAN LAERE)

La propriété sise 13 avenue du Château, appartenant à la Société CALDEO, riveraine d'une propriété communale sise 24 rue de l'Orangerie, à l'angle de l'avenue du Château, a été mise en vente.

Une négociation amiable a été engagée avec le propriétaire en vue d'acquérir cette parcelle, qui permet de constituer avec la parcelle déjà propriété de la ville, une réserve foncière intéressante de part sa situation face au Donjon.

Les domaines ont estimé cette propriété à 265 000 euros et la ville a proposé de l'acquérir à 238 500 euros soit un montant de 10% inférieur à celui estimé.

Par courrier en date du 8 mars 2010, la société CALDEO a donné son accord sur la proposition d'achat faite par la Commune.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Départ de Mme Bartoli à 23h10.

20-SALLE POLYVALENTE DITE AVERROES – COMPROMIS DE VENTE AVEC L'ASSOCIATION FRATERNITE INTERCULTURELLE GENOVEFAINE (FIG)

(Rapporteur M. LEONHARDT)

Depuis trois ans maintenant, la salle Averroès permet d'accueillir la communauté musulmane génovéfaine dans des conditions tout à fait satisfaisantes.

La délibération du conseil municipal du 13 février 2007 relative à son occupation, fut à l'époque validée par le contrôle de la légalité de la Préfecture.

Suite au recours intenté par un particulier devant le Tribunal Administratif de Versailles, cette délibération a été annulée le 29 janvier 2009. Dans son jugement, le Tribunal Administratif n'a pas cependant remis en cause le principe adopté mais uniquement le niveau de la redevance, jugé trop faible par rapport à celui du marché.

Afin de ne pas faire perdurer la moindre incertitude, la ville n'a pas souhaité faire appel de ce jugement.

Après consultation de ses conseils et des études notariales de la ville et de l'association Fraternité Interculturelle Génovéfaine (FIG), un accord a pu être trouvé sur une cession amiable, pour un montant exactement conforme à l'estimation des Domaines, soit 840 000 €

Cette délibération permet de consacrer définitivement l'utilisation de la salle Averroès par la communauté musulmane génovéfaine, représentée par la FIG.

Intervention de M. le Maire

Nous en venons au dossier de la salle polyvalente et du compromis de vente avec l'association FIG concernant la salle de prière Averroès qui aujourd'hui permet d'accueillir la communauté musulmane génovéfaine dans des conditions assez satisfaisantes je crois du point de vue de l'ensemble des personnes soit directement concernées soit même de ceux qui ont pu observer la gestion de ce lieu.

La délibération du conseil municipal du 13/02/2007 qui avait été validée par le contrôle de légalité de la préfecture a subi un recours intenté par un particulier devant le Tribunal administratif de Versailles et cette délibération a été annulée le 29 janvier 2009.

Je rappelle que dans son jugement le Tribunal administratif n'a absolument pas remis en cause le principe que nous avons adopté, qui était celui d'une location, mais le niveau de la redevance qui était jugé trop faible par rapport à celui du marché, si tant est qu'il y ait un marché en la matière.

Afin de ne pas continuer avec l'incertitude juridique dans laquelle nous sommes la ville n'avait pas souhaité à l'époque faire appel de ce jugement. Après de multiples discussions avec nos conseillers juridiques, les études notariales de la ville et évidemment nos partenaires de l'association FIG, un accord a pu être trouvé autour d'une cession qui est d'ailleurs à un montant exactement fixé par l'administration des domaines elle-même, une somme qui s'élève autour de 840 000 €

Cette délibération permet de consacrer définitivement l'utilisation de la salle Averroès par la communauté musulmane de Sainte-Geneviève-des-Bois, dont je souhaite me réjouir ici de la capacité à avoir su gérer ce lieu depuis maintenant plus de 3 ans dans des conditions extrêmement appréciables par l'ensemble des génovéfains.

Je voudrais insister sur le fait que ce travail a fait l'objet de très nombreuses réunions, de très nombreuses concertations évidemment premièrement avec nos amis de la communauté musulmane mais aussi avec les différents groupes constituant cette assemblée dans un premier temps avec la majorité puis ensuite avec des propositions faites à l'ensemble des groupes qui constituent le conseil municipal, avec une volonté d'essayer, en particulier dans un période jamais simple, de ne pas mettre de polémique autour d'une question dont chacun sait qu'elle est complexe.

Le Premier Ministre était ce matin à Argenteuil pour inaugurer un lieu de culte et chacun sait dans toutes les villes où cela a été travaillé sous diverses formules que ce soir à Montpellier, ville dont nous nous étions inspiré dans un premier temps, ou que ce soit à Marseille où un certain nombre de projets sont plus ou moins bloqués par des décisions de justice et qui souvent d'ailleurs ont été soit retardées soit remises en

cause, non pas simplement par des particuliers mais des gens qui objectivement avaient pour objectif de faire capoter non pas le projet présenté mais tout projet qui pouvait concerner la communauté musulmane. Je lisais les déclarations du Premier Ministre ce matin qui disait qu'il était important de tout faire pour éviter ce qu'on appelle l'islam des caves, de tout faire pour éviter le replis communautaire et de permettre à l'ensemble des religions de ce pays dans le respect de la laïcité, dans le respect de la séparation entre ce qui est du domaine du privé, de faire en sorte qu'il y ait un sentiment qui prédomine dans ce pays qui est celui d'une volonté de faire que tout le monde ait sa place, toute sa place, et uniquement sa place et faire que ça puisse fonctionner et finalement participer à ce qui est le credo de notre ville qui, je sais dépasse de ce point de vue-là, les frontières politiques, ce que j'appelle souvent le « vivre ensemble » et cette volonté peut se manifester aussi autour de ce type de décision [...] revendiquer le fait que nous ayons une seule pensée, pour le coup la pensée unique, chacun a sa sensibilité, chacun a son histoire mais je crois que ce qui rassemble dans un conseil municipal des forces démocratiques malgré leurs divergences, leurs différences, on l'a vu dans les débats qui viennent de précéder, c'est quand même une volonté de participer à la gestion d'un pays qui est un pays où les mots de Liberté, Egalité et de Fraternité ont un sens, que ce ne soit pas simplement un slogan au fronton des mairies et que cela puisse s'exprimer.

Personnellement j'ai toujours revendiqué l'idée que nous n'étions pas détenteurs de solutions parfaites et sans doute qu'il y a là encore des choses à améliorer et qu'on devrait pouvoir bénéficier d'une législation au niveau national plus claire, etc. Mais je crois qu'il n'y a pas seulement des problèmes de législation. Il y a aussi des problèmes de vie quotidienne, de vie de tous les jours, des problèmes de tolérance, d'acceptation des autres, de comportement de chacun dans la République et dans le respect de la République, chacun doit balayer devant sa porte, chacun doit faire des efforts particuliers.

Dans cette ville, je crois pouvoir dire que la communauté musulmane, mais toutes les communautés, parce qu'on a la chance d'avoir toutes les communautés, et c'est quelqu'un qui est lui-même athée qui vous le dit, on a la chance d'avoir finalement aujourd'hui toutes les communautés religieuses présentes sur la ville qui bénéficient d'une manière ou d'une autre d'un lieu qui est un lieu respectable, d'un lieu où on n'a pas mis des gens de côté. Et ça je crois que c'est extrêmement important et peut-être que la deuxième tâche qui nous incombe après avoir travaillé à ce que tous ces génovéfains qui, dans leur sphère privée, ont une croyance religieuse, peuvent exercer leur religion.

Après cela je pense qu'un des gros enjeux auxquels nous sommes confrontés, c'est valable à Sainte-Geneviève-des-Bois comme ailleurs, c'est de faire que toutes ces communautés, toutes ces personnes dialoguent aussi ensemble et pas simplement à l'intérieur de leur propre communauté. Je crois que de ce point de vue-là on a une responsabilité qui est celle de ne pas s'arrêter simplement au fait que nous ayons réussi à aider à ce que cette situation puisse être existante sur notre ville mais aussi à continuer dans ce sens. Il y a encore trop de difficultés dans la société française, dans la capacité qu'ont un certain nombre de groupes à se parler, ou plutôt à ne pas se parler, et je crois qu'on a vocation à travailler à ce que les gens se rencontrent, se voient, se mélangent, parce que je crois beaucoup à cela, et faire sortir des caves ou faire sortir de ces lieux indignes tous ces gens qui représentent aussi la communauté génovéfaîne, c'est un moyen, pas le seul, qu'il faudra continuer dans ce sens-là, mais c'est un vrai moyen de faire que le « vivre ensemble » auquel nous nous référons en permanence puisse être incarné au quotidien dans les relations des gens, des habitants, des jeunes et des moins jeunes, que nous puissions de ce point de vue-là peut-être être aussi une forme d'exemple dans la société française, qui n'est pas objectivement sortie d'affaire dans ces questions et il y a encore beaucoup de travail et je pense qu'on peut se dire que Sainte-Geneviève-des-Bois sera à l'avant-garde de ce qui peut être fait demain ailleurs et de participer à notre modeste niveau à un pays qui parfois doute, parfois a des difficultés dans les relations entre les communautés, les personnes, que nous apportions notre petite pierre finalement à un projet qui est un projet de la fraternité, qui est tout sauf du discours mais du plus que concret et moi je crois à ça, et si vous me le permettez, après avoir discuté avec l'ensemble des conseillers municipaux, qui tous souhaitent voter cette délibération, j'ai rencontré Gérard QUITTARD à l'occasion du décès d'un ami, ancien élu de cette ville à qui je tiens à faire un hommage à la fin de conseil, je pensais à Gérard QUITTARD qui a beaucoup travaillé avec moi sur ce dossier pendant tout le mandat précédent, quand je lui disais que ce mardi nous allions voter cette délibération il me disait que c'était une suite logique à tous ce qui avait été construit dans les relations avec

la communauté musulmane dans cette ville et autour de valeurs que je crois être celles de la République et c'est ça qui m'intéresse, c'est ça que je trouve bien ce soir dans le vote de cette délibération.

Intervention de M. Prévot (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Pouch.

Madame Pouch :

Merci. Juste pour dire effectivement que j'accueille le contenu de cette délibération avec beaucoup de satisfaction, puisque à notre avis, c'est la seule solution pour garantir la sécurité juridique indispensable à la pratique sereine de leur culte à la communauté musulmane, donc, bien sûr je voterai cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fréalle.

Monsieur Fréalle :

Juste aussi pour souligner que nous nous félicitons de cette délibération et que nous allons la voter.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

21- BILAN DE L'ACTIVITE FONCIERE ANNEE 2009

(Rapporteur Melle SI ALI)

Conformément à la Loi n° 95-127 du 8 février 1995 le Conseil Municipal se doit de prendre acte chaque année du bilan des acquisitions et cessions foncières opérées sur le territoire de la Commune.

Au cours de l'année 2009, ont été réalisées trois cessions immobilières, deux acquisitions à titre onéreux, une acquisition à titre gratuit constituée par une voirie, un leg de deux appartements, et un terrain intégré au patrimoine communal à l'issue d'une procédure de bien sans maître.

Le Conseil Municipal prend acte du bilan de l'activité foncière pour l'année 2009.

22- POLITIQUE DE LA VILLE – REPARTITION DE LA SUBVENTION REGIONALE DE FONCTIONNEMENT

(Rapporteur M. ZAOU)

La présente délibération a pour objet d'approuver le programme d'actions retenu par la Région dans le cadre de la politique de la ville.

L'enveloppe de crédits de fonctionnement allouée à Sainte-Geneviève-des-Bois s'élève pour cette dernière année à 17 370 €

Il est proposé de retenir les projets suivants :

1/ Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois (service Jeunesse) :

L'apprenti comédien (pour un montant de 2970 €)

Il s'agit d'une action nouvelle du Service Jeunesse. Ces ateliers ayant pour sujet l'élocution, la gestuelle, l'écoute de l'autre, la mise en situation, le regard de l'autre et sa critique et la découverte des métiers liés aux coulisses d'un théâtre sont animés par une professionnelle et permettent aux jeunes de faire un travail sur l'image de soi, l'utilisation du langage avec autrui, l'apprentissage à l'écoute, la construction avec le regard de l'autre.

Violon à l'école (pour un montant de 2800 €)

Cette action nouvelle du conservatoire Rudolf Noureev est de proposer un atelier de pratique artistique au sein de l'école élémentaire Louis Pergaud. Il propose à un public scolaire peu habitué à recevoir un enseignement artistique des activités musicales et instrumentales. Il s'agit également de dédramatiser l'aspect inaccessible et élitiste d'un instrument.

2/ l'association M.J.C (Maison des Jeunes et de la Culture)

St Jeunes Urban School (pour un montant de 1500 €)

La MJC consolide son travail en direction des enfants et des adolescents en proposant des activités régulières encadrées par des animateurs expérimentés et compétents, capables de permettre à chaque groupe de créer un projet autour de la culture urbaine. Parmi les activités proposées, on trouve :

- Les danses urbaines (Hip Hop, Street Dance, Break Dance),
- Les musiques actuelles (Rock, Slam),
- Des forums-rencontres et débats,
- Et des sorties culturelles, etc...

Ludo Familles (pour un montant de 2200 €)

L'ouverture de la nouvelle ludothèque, en plein cœur du quartier de St Hubert, avec davantage de mètres carrés, permet aux habitants du quartier et de la ville d'être acteur d'un nouveau projet correspondant à leurs besoins.

La MJC poursuit sa démarche de socialisation, d'éducation et de prévention par le jeu. Elle permet également le jeu intergénérationnel (ateliers parent/enfant, scolaire, jeux adultes, jeux ados, etc.).

3/Association ACAFI

Ateliers de socialisation (pour un montant de 4000 €)

L'ACAFI poursuit son travail d'animation sociale en direction d'un public mixte qui a pour but une meilleure autonomie des personnes. Les différents ateliers proposés permettent une meilleure intégration dans leur environnement. Il s'agit d'ateliers de formation linguistique, d'« informatique » (traitement de texte, tableur, ASSIMO), de gymnastique et de visites sur site (CPAM, La Poste, Les transports, etc).

Animations interculturelles (pour un montant de 1400 €)

Afin de créer et de consolider le lien social, mettre en relation les habitants, les élus et les responsables associatifs, des manifestations collectives ainsi que des sorties sur les bases de loisirs de la région sont organisées par l'ACAFI tout au long de l'année.

4/ l'association CISGDB

Environnement « Ecocitoyenneté », biodiversité, prévention des risques sur Internet (pour un montant de 2500 €)

Le Club Informatique de SGDB propose des projets de sensibilisation à vocation éducative. A travers le projet « environnement, écocitoyenneté » où il organise des animations ludiques et pédagogiques, il sensibilise les jeunes citoyens à la protection de l'environnement. Sur le projet « prévention des risques sur Internet », il sensibilise les jeunes publics avec les parents volontaires, à l'utilisation d'internet de manière à l'utiliser avec procédure en respectant leur anonymat, de se protéger des agressions Cibber et de se conformer à la loi informatique et liberté.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (M ZAOUÏ ne prend pas part au vote en qualité de Président de l'ACAFI).

23- ANIMATION SOCIALE DES QUARTIERS ACTIONS DE CONVIVIALITE

(Rapporteur M. ZAOUÏ)

La présente délibération a pour objet de solliciter une enveloppe globale de 4 050 € à la Région pour la réalisation de 3 repas de quartier :

- St Hubert, le 31 juillet 2010 1 350 €
- Bergerie, le 3 juillet 2010 1 350 €
- La Héronnière, le 26 juin 2010 1 350 €

Ces repas de quartier ont pour objectif de rassembler les habitants, les différents services institutionnels et associations autour d'un repas festif et d'animations variées, pour un moment d'échange et de partage.

Dans un esprit de convivialité, le service Jeunesse invite les enfants, les jeunes et les parents à se joindre et à participer activement à la préparation de cette manifestation. Les 3 clubs juniors, des associations locales comme le RERS, les services techniques sont associés à l'organisation de ces repas.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

24- CONVENTIONS TRIPARTITES ENTRE L'ETAT, LA VILLE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS ET EFIDIS DONNANT LE DROIT A L'AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT (APL) AUX LOCATAIRES DE LA RESIDENCE JEAN ROSTAND

(Rapporteur M. GROULEZ)

La Ville est locataire par convention avec la Société EFIDIS, propriétaire, de la résidence Jean ROSTAND 106-108 route de Longpont, dont la vocation actuelle est une Résidence pour personnes âgées. Elle a une capacité d'accueil de 54 logements, tous dédiés à l'accueil de personnes âgées.

Le montant de la redevance des résidents est fixé par le prix de journée arrêté par le Conseil Général, autorité de tutelle de cet établissement.

Le prix de journée =
$$\frac{\text{BUDGET GLOBAL}}{\text{Capacité globale de journées (Nombre de résidents X 365 jours)}}$$

L'équilibre financier de l'établissement repose donc sur le taux de remplissage. Or, nous constatons depuis la fin 2008, et de façon continue et amplifiée une désaffectation de cette résidence par le public auquel elle s'adresse.

Le développement du maintien à domicile conduit les personnes âgées à rester au domicile le plus tard possible et n'en partir que pour des établissements adaptés à la dépendance, ce qui n'est pas le cas d'une R.P.A.

Ce constat général est plus vrai encore à Sainte-Geneviève-des-Bois où l'offre de service est particulièrement développée : aides ménagères, soins à domicile, portage de repas, télé alarme, ainsi que 3 EHPAD et 1 autre RPA.

L'âge d'entrée en RPA a donc beaucoup reculé et la durée du temps de résidence s'en trouve raccourcie, entraînant un turn-over important.

Ce phénomène s'est amorcé de façon nette en 2008 et accentué de façon massive et durable sur l'année 2009; les départs n'étant plus remplacés par aucune entrée.

A ce jour, sur 54 appartements, 21 sont inoccupés et il n'y a aucune demande en attente.

C'est une situation qui ne peut perdurer car les recettes manquantes ne peuvent être compensées par l'augmentation du prix de journée des résidents restants.

La perspective d'un retour à taux plein d'occupation ne pouvant s'appuyer sur la demande des personnes âgées, un partenariat peut se mettre en place avec l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers (I.F.S.I.) de l'Hôpital de Perray Vaucluse, qui manque chaque année de place d'hébergement pour des élèves venant de Province. Cet établissement est très demandeur de cette capacité d'accueil qui offre l'avantage de la proximité avec l'école mais aussi avec la gare, pour faciliter les déplacements liés aux différents lieux de stages.

L'accueil au sein de ce même établissement de 2 publics différents ne disposant pas des mêmes prestations, nous conduit à établir 2 budgets différents et à modifier la convention tripartite initiale ouvrant droit à l'A.P.L.

Il y a lieu aujourd'hui de conclure 2 conventions tripartites distinctes, l'une pour les locataires personnes âgées, l'autre pour les locataires étudiantes, chacune ouvrant droit à l'A.P.L. pour les locataires concernés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

25- FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE – DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE RAPPORT D'UTILISATION 2009

(Rapporteur M. LEONHARDT)

La loi du 13 mai 1991 du Code Général des Collectivités Territoriales instituant une dotation de solidarité des communes de la région Ile de France a permis à la commune de Sainte Geneviève des Bois d'être attributaire d'une somme de 1 067 178 €, ainsi qu'une dotation de solidarité urbaine pour 527 609 € pour l'année 2009.

La finalité de ces dispositions de solidarité entre les communes est de continuer à améliorer les conditions de vie des habitants des communes supportant les charges particulières au regard des besoins sociaux de la population.

Le Conseil municipal donne acte à la présentation de ce dossier.

25BIS VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

(Rapporteur M. LEONHARDT)

Suite aux violentes inondations dont ont été victimes les habitants du Var les 14 et 15 juin dernier, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 3000 € au Centre Communal d'Action Sociale des Arcs sur Argens (Var).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

26- SERVICE DES SOINS À DOMICILE – COMPTE ADMINISTRATIF 2009

(Rapporteur M. JOUAN)

La balance de clôture des comptes s'établit comme suit à la fin de l'exercice 2009 :

◆ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 991 997.70 € Recettes : 1 035 492.56 €

Soit un excédent pour la section de fonctionnement de :

1 035 492.56 € - 991 997.70 € = 43 494.86 €

◆ SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 7 890.41 € Recettes : 23 268.30 €

Soit un excédent pour la section d'investissement de :

23 268.30 € - 7 890.41 € = 15 377.89 €

Déficit pour l'exercice 2009 des :

Restes à réaliser dépenses d'investissement ... 11 602.78 €

Soit un excédent global pour la section d'investissement de :

15 377.89 € - 11 602.78 € = 3 775.11 €

Rappelons que les prévisions budgétaires de l'année 2009 étaient de :

- ◆ SECTION DE FONCTIONNEMENT 1 169 608.13 €
- ◆ SECTION D'INVESTISSEMENT 24 236.31 €

LES REALISATIONS AU TITRE DE 2009 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT SE DECOMPOSENT COMME SUIT :

Les réalisations de dépenses 2009 sont de **991 997.70 €**, contre **918 806.29 €** en 2008 - soit **7.97 % d'augmentation** - dont :

Groupe I

- ◆ **58 335.88 € en 2009 contre 76 152.20 € en 2008 (soit une diminution de 23.40 %)**
 Diminution des frais de déplacements et de missions - 3 689.74 €
 Réduction des produits pharmaceutiques - 5 060.17 €

Limitation des dépenses de fonctionnement courantes

Groupe II

- ◆ **911 614.24 € de frais de personnel en 2009, contre 819 356.57 € en 2008**, soit une augmentation de **11.26 %**.

Principales modifications :

1 fin de CDD – 3 départs de titulaires remplacées par 2 mises au stage + 1 titulaire – intégration auxiliaire de soins au grade d'auxiliaire de soins 1^{ère} classe – 1 avancement de grade – 1 augmentation de régime indemnitaire – GVT –

Groupe III

- ◆ **22 047.58 € en 2009 contre 23 297.52 € en 2008 (soit une diminution de 5.37 %)**

6811 « dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles »
 12 588.13 € en 2009 contre 8 963.22 € en 2008

6185 « frais colloques » 4 200 € en 2008 aucune formation en 2009

6354 « cartes grises » 1 166 € en 2008 aucune en 2009

Les réalisations de recettes 2009 sont de **1 035 492.56 €**, contre **1 021 738.31 €** en 2008 – soit une augmentation de **1.35 %**

- ◆ **886 018.83 €** de prestations de services rendus par l'établissement
(contre 870 987.80 € en 2008)
- ◆ **1 075.51 €** de remboursement de taxe foncière 2008
- ◆ **241.00 €** de mandats annulés
- ◆ **148 157.22 €** de reprise de l'excédent antérieur reporté (N-2)

LES REALISATIONS AU TITRE DE 2009 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT SE DECOMPOSENT COMME SUIT :

Les réalisations de dépenses 2009 sont de **7 890.41 €** dont :

- ◆ **7 890.41 €** 1 Twingo

Les réalisations de recettes 2009 sont de **23 268.30 €** dont

- **2 546.15 €** FCTVA
- **12 588.13 €** Amortissements
- **8 134.02 €** Excédent d'investissement reporté

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Monsieur le Maire s'est retiré de l'assemblée et ne prend pas part au vote conformément à l'article L 2121-24 du Code des Collectivités Territoriales.

27- SERVICE DES SOINS À DOMICILE – COMPTE DE GESTION 2009

(Rapporteur M. JOUAN)

Il s'agit d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2009, dressé par le Trésorier principal de Sainte-Geneviève-des-Bois, concernant le budget des Soins à Domicile.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

28- CENTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE – COMPTE ADMINISTRATIF 2009

(Rapporteur M. JOUAN)

La balance de clôture des comptes s'établit comme suit à la fin de l'exercice 2009 :

◆ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 900 236.07 € Recettes : 891 321.54 €

Soit un déficit pour la section de fonctionnement de :

891 321.54 € - 900 236.07 € = 8 914.53 €

◆ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 17 262.76 € Recettes : 58 586.63 €

Soit un excédent global pour la section d'investissement de :

$$58\,586.63\text{ €} - 17\,262.76\text{ €} = 41\,323.87\text{ €}$$

Rappelons que les prévisions budgétaires de l'année 2009 étaient de :

◆ SECTION DE FONCTIONNEMENT	954 193.00 €
◆ SECTION D'INVESTISSEMENT	58 598.30 €

LES REALISATIONS AU TITRE DE 2009 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT SE DECOMPOSENT COMME SUIV :

Les réalisations de dépenses 2009 sont de **900 236.07 €** contre **838 423.79 €** en 2008, soit une augmentation de **7.37 %**.

◆ **Groupe I**

25 267.69 € liés principalement à l'achat de fournitures médicales, les locations, les frais d'affranchissement, les soins infirmiers, pédicure, ainsi que diverses charges remboursées à la ville ... contre **23 669.28 €** en 2008 (soit une augmentation de **6.75 %**)

◆ **Groupe II**

840 825.94 € de frais de personnel, contre **803 241.26 €** en 2008, soit une augmentation de **4.68 %**.

Plus de séances en 2009 (voir les recettes)

1 rédacteur principal nommé rédacteur chef

1 médecin psychiatre directeur est passé d'un temps partiel de 50 % à 80 % en 2009

Glissement Vieillesse Technicité

◆ **Groupe III**

34 142.44 € contre **11 513.25 €** en 2008 (soit une augmentation de **296.55 %**)

6152 « Réfection peinture secrétariat et salle d'attente » pour **7 150.08 €**

6156 « Entretien installations téléphoniques, maintenance logiciels informatiques » pour **4 643.79 €**

6184 « Cotisations GRAMES, SORP » pour **1 207.65 €**

673 « Titres annulés » pour **12 112.63 €** contre **2 339.18 €** en 2008 (à la demande de la CPAM)

6811 « dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » **6 291,54 €** en 2009 contre **8 145.57 €** en 2008

Les réalisations de recettes 2009 sont de **891 321.54 €** contre **820 821.39 €** en 2008, (soit une augmentation de **8.59 %**), dont :

- ◆ **860 221.48 €** de prestations de services rendus par l'établissement (contre **806 000.22 €** en 2008) (*plus de séances*)
- ◆ **149.60 €** de remboursement d'une somme perçue à tort
- ◆ **7 361.00 €** de remboursement d'un trop perçu de salaire
- ◆ **6 646.58 €** de régularisation d'encaisse de l'exercice 2007 (*demande de la Perception*)
- ◆ **16 942.88 €** de reprise de l'excédent antérieur 2007 (*N-2*)

LES REALISATIONS AU TITRE DE 2009 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT SE DECOMPOSENT COMME SUIT :

Les réalisations de dépenses 2009 sont de **17 262.76 €€**, dont :

- ◆ **8 090.82 €** Réfection revêtement de sols
- ◆ **4 321.00 €** Matériel informatique
- ◆ **382.77 €** Copieur
- ◆ **3 265.31 €** Mobilier bureau + fauteuil
- ◆ **849.00 €** Canapé
- ◆ **211.45 €** Siège de bureau
- ◆ **142.41 €** Four micro ondes

Les réalisations de recettes 2009 sont de **58 586.63 €**, dont

- ◆ **51 391.65 €** Excédent antérieur reporté
- ◆ **903.44 €** FCTVA
- ◆ **6 291.54 €** Amortissements

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Monsieur le Maire s'est retiré de l'assemblée et ne prend pas part au vote conformément à l'article L 2121-24 du Code des Collectivités Territoriales.

29- CENTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE – COMPTE DE GESTION 2009

(Rapporteur M. JOUAN)

Il s'agit d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2009, dressé par le Trésorier principal de Sainte-Geneviève-des-Bois, concernant le budget du CMPP.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

30- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE LA COMMUNE

(Rapporteur M. LEONHARDT)

Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année 2009.

Ainsi, le compte administratif a été précédé par un débat d'orientation budgétaire tenu le 25 novembre 2008, le vote du budget primitif 2009 intervenu le 16 décembre 2008, le vote du budget supplémentaire 2009 le 24 novembre 2009, les décisions modificatives prises les 31 mars 2009 et le 15 décembre 2009.

LES RESULTATS 2009

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	39 602 311.16 €	Recettes	11 238 369.46 €
Excédent reporté	105 931.32 €	1068 – Affectation	1 472 178.26 €
Recettes totales	39 708 242.48 €	Recettes totales	12 710 547.72 €
Dépenses	36 954 546.14 €	Déficit reporté	2 387 817.24 €
		Dépenses	15 754 200.84 €
Dépenses totales	36 954 546.14 €	Dépenses totales	18 142 018.08 €
EXCEDENT	2 753 696.34 €	DEFICIT	- 5 431 470.36 €
DEFICIT BRUT AVANT REPORTS			- 2 677 774.02 €
		Dépenses reportées	104 060.72 €
		Recettes reportées	2 858 408.52 €
		Excédent reports	2 754 347.80 €
Besoin de financement de l'investissement			2 677 122.56 €
RESULTAT NET GLOBAL			76 573.78 €
.....			

La section de fonctionnement dégage un excédent de 2 753 696.34 € La section d'investissement dégage un déficit avec prise en compte des reports de 2 677 122.56 €

Le résultat constaté en fonctionnement doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

L'excédent disponible s'élève donc à **76 573.78 €**

Excédent de fonctionnement	2 753 696.34 €
Besoin de financement de l'investissement	2 677 122.56 €
Excédent disponible / Résultat Net	76 573.78 €

Ce résultat net de **76 573.78 €** sera repris au budget supplémentaire 2010.

C – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes de fonctionnement 2009 a atteint 39 708 242,48 € contre 37 645 277,28 € en 2008 – soit une augmentation de 5.48 %.

Elles totalisent 39 708 242,48 €, soit une réalisation de 100.07 % du total des inscriptions 2009. Elles peuvent se résumer à :

Chap	Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts	CA 2009	Taux Réalisation	CA 2008
013	Atténuation de charges	87 945.96 €	109 505.89 €	124.52 %	50 779.75 €
70	Produits des services	4 077 355.03 €	4 151 044.42 €	101.81 %	3 882 888.60 €
73	Impôts et taxes	21 684 656.25 €	21 842 755.50 €	100.73 %	21 285 141.80 €
74	Dotations, subventions et participations	11 984 951.08 €	11 636 518.26 €	97.10 %	11 216 890.44 €
75	Autres produits de gestion courante	895 760.48 €	1 013 569.35 €	113.16 %	983 064.82 €
76	Produits financiers	32 282.42 €	32 314.41 €	100.10 %	34 511.50 €
77	Produits exceptionnels	690 000.00 €	693 672.34 €	100.54 %	45 501.77 €
042	Opérations d'ordre transfert entre section	122 930.99 €	122 930.99 €	100.00 %	62 873,08 €
002	Reprise de l'excédent 08	105 931.32 €	105 931.32 €	100.00 %	83 625.52 €
	Total recettes fonctionnement	39 681 813.53 €	39 708 242,48 €	100.07 %	37 645 277.28 €

1.1 Chapitre 70 – Produits des services, du domaine (4 151 044.42 €)

Les produits des services et les produits domaniaux résultent des activités et prestations de services proposées aux génovéfains. Ces recettes sont en augmentation de 6.91 % (+ 268 155.82 €).

Principales raisons de cette augmentation :

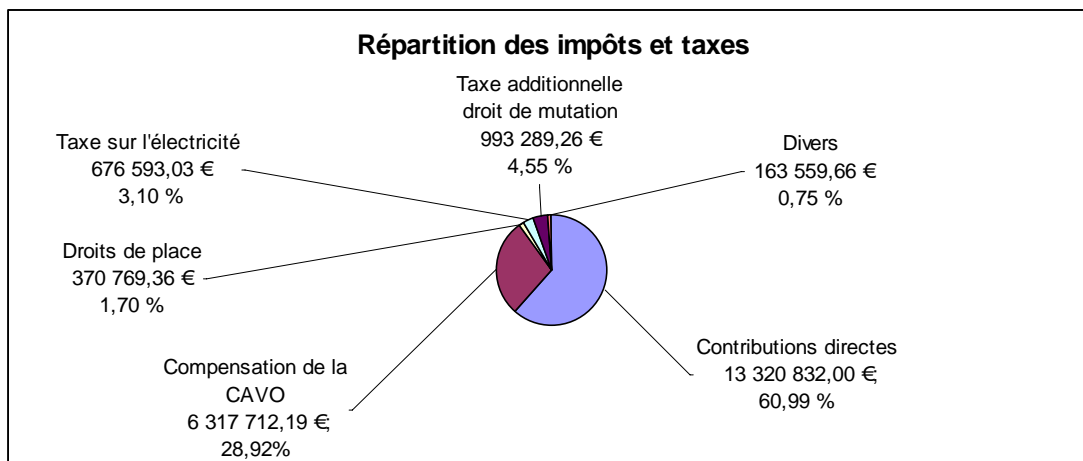
- ◆ + **110 M€** de restauration scolaire
- ◆ + **89 M€** de vacances des retraités
- ◆ + **51 M€** de rétributions des familles Crèche Collective

Les tarifs des prestations de service avaient été augmentés en 2009 de 3 %.

1.2 Chapitre 73 – Impôts et taxes (21 842 755.50 €)

Ce chapitre budgétaire représente à lui seul 55.01 % des recettes réelles de fonctionnement. Il enregistre une augmentation de 2.62 %

Il est composé des principaux éléments suivants :



Contributions directes

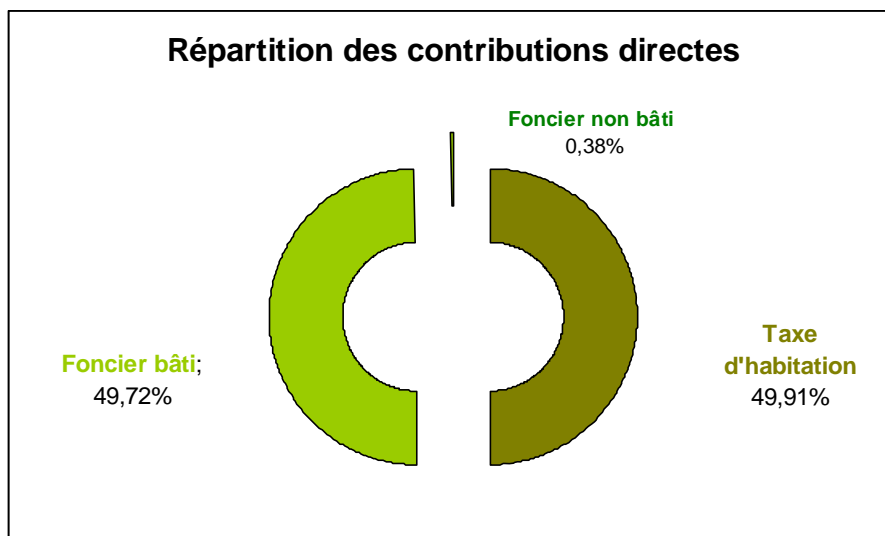
Les contributions directes totalisent 13 305 736.00 € Les taux ont été reconduits à l'identique de l'année 2008 :

- **Taxe d'habitation** : 15.93 %
- **Taxe foncier bâti** : 13.84 %
- **Taxe foncier non bâti** : 45.52 %

+ 3.01 % par rapport à 2008 (12 917 481 €) correspondant à la *progression physique des bases* :

- 2.76 % sur la taxe d'habitation
- 3.00 % sur le foncier bâti
- 10.37 % sur le foncier non bâti

et à la revalorisation forfaitaire des bases décidée par l'Etat (+ 1.8 %).



Les compensations fiscales (6 317 712.19 €)

Attribution de compensation reversée par la Communauté d’Agglomération du Val d’Orge, elle a été maintenue au niveau 2008 (5 975 762.25 € en 2009 identique à 2008).

Dotations de solidarité communautaire versée par la Communauté d’Agglomération du Val d’Orge s’élève à 341 949.94 € en 2009 contre 341 572.00 € en 2008.

Taxes locale sur la publicité extérieure (155 234.50 €)

En 2009, nous avons été amenés à procéder à un nouveau calcul de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (décidé en Conseil Municipal en date du 30 juin 2009) majorant les tarifs de référence de droit commun conformément à l’article L 2333-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elles se sont élevées en 2009 à 155 234.50 € contre 27 599.80 € en 2008.

Taxes additionnelles aux droits de mutation (993 289.26 €)

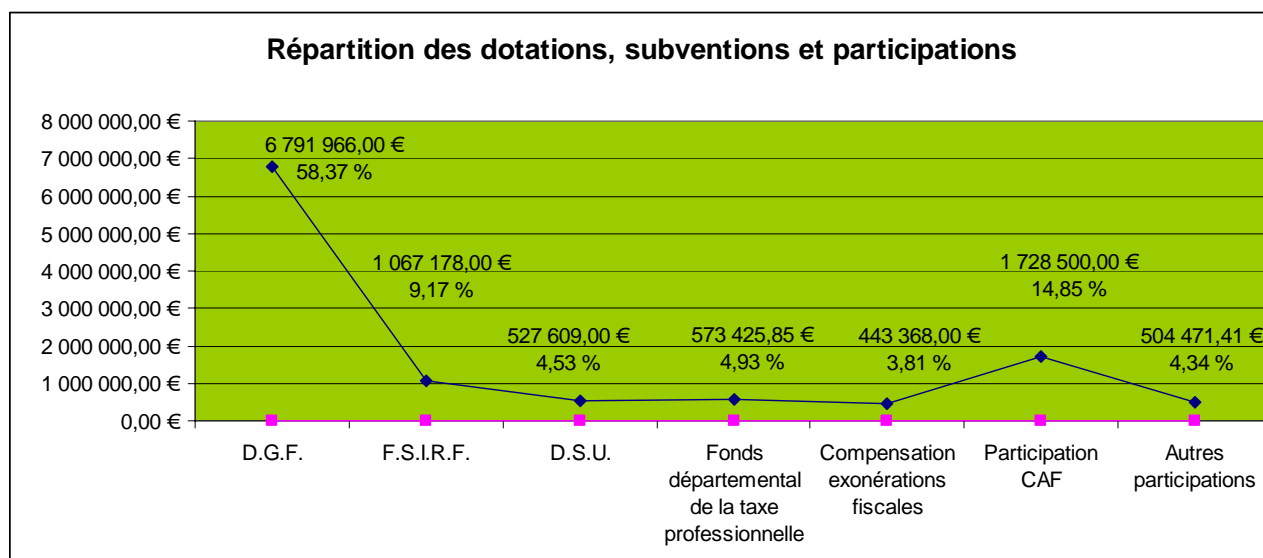
Les transactions mobilières et immobilières donnent lieu au paiement d’un droit de mutation au profit du Département auquel s’ajoute la taxe additionnelle au profit de la commune.

Elles se sont élevées en 2009 à 993 289.26 € contre 1 037 227.96 € en 2008, soit 4.23 % de diminution (- 43 938.70 €).

1.3 Chapitre 74 – Dotations et participations (11 636 518.26 €)

Ce chapitre budgétaire est en augmentation par rapport à 2008 (11 216 890.44 €) de 3.75 %

Il est composé des principaux éléments suivants :



La dotation Globale de fonctionnement (6 791 966.00 €)

Le principal concours financier de l’Etat est la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Ce concours a progressé en 2009 de **3.44 %** par rapport à 2008. Cette augmentation intègre la prise en compte de la population du dernier recensement (soit une augmentation de la population de 1 996 habitants).

Elle s’est élevée à 6 791 966 € en 2009 contre 6 566 053 € en 2008 (+ 225 913.006 €).

Le fonds de Solidarité Région Ile de France (1 067 178.00 €)

Le deuxième principal concours financier de l'Etat (FSIRF).

En augmentation par rapport à 2008 : 996 951.00 € - Soit ... + 7.05 % (+ 70 227 €)

Cette dotation prend en compte la population DGF 2009, soit 34 565 en 2009, contre 32 569 en 2008.

La dotation de solidarité urbaine (527 609.00 €)

Le 3^{ème} concours de l'Etat qui contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Identique à 2008 -

Dotations et participations (2 231 216.41 €)

En augmentation de 7.97 % par rapport à 2008 (2 066 589.99 €).

Du principalement au versement de la CAF d'un acompte de l'année N plus important.

Attribution de compensation des taxes professionnelle, d'habitation, foncière (1 016 793.85 €)

En diminution de 3.76 % par rapport à 2008 (1 056 561.45 €).

	2008	2009
Fonds départemental de la taxe professionnelle	548 488.45 €	573 425.85 €
Etat – Compensation au titre de la taxe professionnelle	177 144.00 €	125 490.00 €
Etat – Compensation au titre de la taxe foncière	133 014.00 €	120 240.00 €
Etat – Compensation au titre de la taxe d'habitation	197 915.00 €	197 638.00 €

1.4 Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante (1 013 569.35 €)

Ce chapitre est en augmentation par rapport à 2008 (983 064.82 €)

Revalorisation des loyers + 2.25 % selon l'indice du coût de la construction –

Principales différences 2008/2009

En 2009, nous avons émis à l'encontre du Département les loyers de la PMI pour 2006, 2007, 2008 et 2009 et ce pour 106 720 € + remboursement par la SORGEM des loyers pharmacie Saint Hubert pour un montant de 26 669.28 € + participation 2 places de parking sociétés CAMELIA & OPALE pour 33 804.06 € + remboursement assurances pour camion incendié pour 14 753.21 €

En 2008, nous avons encaissé un remboursement pour dégrèvement de la taxe foncière pour 2006 (37 247 €) et pour 2007 (38 516 €) – ainsi qu'un remboursement EDF suite à une erreur de relevé et ce, pour une somme de 60 466.47 €.

1.5 Chapitre 76 – Produits financiers (32 314.41 €)

Remboursement par la Communauté d'Agglomération du prêt pour les bennes et containers des ordures ménagères (intérêts).

1.6 Chapitre 77 – Produits exceptionnels (693 672,34 €)

Le produit des cessions immobilières se chiffre en 2009 à 690 000.00 €:

- Vente bras de levage de grue pour ... 10 000.00 €
- Vente 35 avenue Salvador Allende ... 244 000.00 €
- Vente 157 Route de Corbeil ... 436 000.00 €

(Rappelons le montant réalisé en 2008 de 38 300.00 €).

- Régularisation d'excédent de versement ... 3 159.10 €
- Régularisation demandée par la Perception ... 513.24 €

1.7 Chapitre 013 – Régularisation de charges (109 505.89 €)

Les remboursements des charges :

- 65 911.03 € de remboursements d'indemnités journalières du personnel
- 43 594.86 € de remboursements de CNRACL et IRCANTEC d'agents détachés + remboursement capital décès d'un agent.

1.8 Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections (122 930.99 €)

- ◆ Les travaux en régie pour 114 530.99 € contre 60 900 € en 2008.
- ◆ Moins value sur cession bras de levage de grue pour 8 400 €

1.9 Chapitre 002 – Reprise de l'excédent N-1 ... 105 931.32 €**2. Les dépenses de fonctionnement**

Le total des charges de fonctionnement 2009 a atteint 36 954 546.14 € contre 36 067 167.70 € en 2008 – soit une augmentation de 2.46 %.

Une réalisation de 93.13 % du total des inscriptions 2009.

Elles peuvent se résumer à :

Chap	Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts	CA 2009	Taux Réalisation	CA 2008
011	Charges à caractère général	9 774 862.92 €	9 601 341.92 €	98.23 %	9 565 830.44 €
012	Charges de personnel	21 821 870.66 €	21 779 953.42 €	99.81 %	21 368 529.18 €
022	Dépenses imprévues	41 316.70 €	0 €	0 %	0 €
65	Autres charges de gestion	2 149 860.37 €	2 129 503.69 €	99.06 %	2 121 136.35 €
66	Charges financières	2 107 148.94 €	1 917 300.57 €	90.99 %	2 133 452.37 €
67	Charges exceptionnelles	91 201.12 €	32 415.22 €	35.55 %	47 707.94 €
023	Virement à la section d'investissement	2 201 521.50 €	0 €	0.00 %	0.00 €
042	Opérations d'ordre transfert entre section	1 494 031.32 €	1 494 031.32 €	100.00 %	830 511.42 €
	Total dépenses fonctionnement	39 681 813.53 €	36 954 546.14 €	93.13 %	36 067 167.70 €

2.1 Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire totalise 9 601 341.92 € et représente **25.99 %** des dépenses de fonctionnement. Il enregistre une hausse de **0.38 %** par rapport à l'exercice 2008 et atteint un taux de réalisation de **98.23 %**.

On peut souligner la maîtrise par la Ville du niveau de ces dépenses.

(Achats de prestations de services, fournitures, énergies, locations mobilières et immobilières, charges locatives, entretien et maintenance, assurances, documentations, indemnités et honoraires, frais d'actes et de contentieux, annonces, impressions, fêtes et cérémonies ...)

2.2 Chapitre 012 – Charges de personnel

Ce chapitre budgétaire totalise 21 779 953.42 € et représente **58.94 %** des dépenses de fonctionnement contre 21 368 529.18 € en 2008. Il enregistre une hausse de **1.93 %**. On peut constater la pérennisation de l'effort de maîtrise par la Ville de Sainte Geneviève des Bois du niveau de ses dépenses de personnel – en 2008 ce chapitre avait augmenté de 1.92 % par rapport à 2007 –

L'augmentation entre 2009 et 2008 s'explique par d'une part, les effets du GVT (*glissement vieillesse technicité*), l'augmentation des salaires (0.5 % au 1^{er} juillet 2009 et 0.3 % au 1^{er} octobre 2009), l'augmentation des agents suite à leur avancement ou promotion – et ce, en poursuivant les efforts en matière de services rendus à la population.

2.3 Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre budgétaire totalise 2 129 503.69 € et représente **5.77 %** des dépenses de fonctionnement. Il augmente par rapport à 2008 de **0.4 %**.

Ces dépenses sont composées des principaux éléments suivants :

- | | | |
|---|---|-------------|
| 1. Subvention au CCAS | - | 98 855.48 € |
| <i>(l'excédent 2008 rappelons-le était de 53 311.53 € + ajustement selon besoins)</i> | | |
| 2. Subvention de fonctionnement aux Associations | + | 32 889.00 € |
| <i>(2 % d'augmentation de l'ensemble des subventions –</i> | | |
| <i>Subvention exceptionnelle à l'Ecole Polytechnique de Palaiseau 6 250 €</i> | | |
| <i>CEPFI : régularisation 2008 et 2009 11 425.51 €</i> | | |
| <i>Contrat d'objectif SGS 13 355.42 €</i> | | |
| 3. Dépense exceptionnelle d'indemnité de résiliation du bail de la Pharmacie Saint Hubert | + | 50 000.00 € |

2.4 Chapitre 66 – Charges financières

Ce chapitre budgétaire totalise 1 917 300.57 € représente **5.19 %** des dépenses de fonctionnement. Il enregistre une diminution de **216 151.80 € soit - 10.13 %**.

Cette diminution s'explique du fait de la non inscription d'emprunt nouveau en 2008 et de la baisse des taux révisables en 2009.

Le stock de dette s'élève à **46 672 360.17 €** au 31 décembre 2009.

Le remboursement de la dette s'est élevé en 2009 à **4 109 277.33 €** dont :

- **1 812 950.70 €** de remboursement de la dette en intérêts (- **111 541.93 €**)

➤ **2 296 326.63 €** de remboursement de la dette en capital

Les ICNE nous ont plus coûté en 2009 **46 521.08 €** qu'en 2008 - **12 155.30 € (+ 58 676.38 €)**

Une diminution des frais de mobilisation de la ligne de trésorerie (**6 M€**) qui a coûté en 2009 57 828.79 € contre 221 115.04 € (- **163 286.25 €**)

2.5 Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Principalement des annulations de titres sur exercices antérieurs (**27 930.22 €**).

2.6 Chapitre 042 – Opération ordre de transfert entre sections (1 494 031.32 €)

Il s'agit d'opérations budgétaires sans mouvements financiers. Ce sont des dépenses de fonctionnement qui viennent alimenter la section d'investissement :

- Dotations aux amortissements 795 631.32 €

- Valeur comptable cession « 35 avenue du Président S. Allendé » 210 000.00 €
- Valeur comptable cession « équipement grue» 18 400.00 €
- Valeur comptable cession « 157 route de Corbeil » 430 000.00 €

- Plus value réalisée sur cession « 35 av. du Président S. Allendé » 34 000.00 €
- Plus value réalisée sur cession « 157 route de Corbeil » 6 000.00 €

2.7 Chapitre 023 – Virement de la section de fonctionnement sur la section d'investissement

Le prélèvement sur la section de fonctionnement est inscrit en prévision sur une ligne budgétaire ne donnant pas lieu à réalisation au 023 dans les dépenses de la section de fonctionnement et 021 dans les recettes d'investissement.

En 2009, il s'est élevé à 2 201 521.50 €

D – SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

Les ressources d'investissement totalisent 12 710 547.72 € Là aussi, un tableau permettra d'appréhender les grandes masses du compte administratif 2009 :

Chap	Recettes d'investissement	Crédits ouverts	CA 2009	Taux Réalisation	Rappel CA 2008
10	Dotations fonds divers	3 202 914.87 €	2 944 561.22 €	91.94 %	2 347 210.27 €
1068	Excédents de fonct capitalisés	1 472 178.26 €	1 472 178.26 €	100.00 %	3 685 550.86 €
13	Subventions d'investissement	4 080 337.10 €	1 085 702.31 €	26.61 %	4 170 786.34 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 433 901.60 €	3 431 401.60 €	99.93 %	439.98 €
21	Immobilisations corporelles	0	758.95 €		72 174.51 €
23	Immobilisations en cours	0	4 722.92 €		144 000.00 €
27	Autres Immobilisations Financières	54 958.48 €	54 958.49 €	100.00 %	53 061.23 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 201 521.50 €	0		0.00 €
024	Produits des cessions d'immob	591 000.00 €	0		0.00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 494 031.32 €	1 494 031.32 €	100.00 %	830 511.42 €
041	Opérations patrimoniales	2 418 116.57 €	2 222 232.65 €	91.90 %	286 367.81 €
	Total recettes investissement	18 948 959.70 €	12 710 547.72 €	67.08 %	11 590 102.42 €

Le taux de réalisation des ressources d'investissement est de **67.08 %**.

Ce pourcentage doit être revu en excluant certaines prévisions budgétaires dont la non réalisation est obligatoire selon la nomenclature M. 14. En effet si l'on exclut les prévisions budgétaires suivantes :

- ◆ Prévisions du chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » pour **2 201 521.50 €**

- ◆ Prévisions du chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »
*Depuis le 1^{er} janvier 2006, la prévision budgétaire du produit de la cession est à inscrire au chapitre globalisé sans exécution prévu à cet effet : 024 pour **591 000.00 €***

Le taux de réalisation ainsi atteint serait alors de **81.82 %**.

1.1. Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre totalise **2 944 561.22 €** atteint **91.94 %** de réalisations. Il comprend :

- 2 419 347.22 € au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)
Rappelons le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent – par convention avec le représentant de l'Etat – à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009 – En 2009, nous avons donc perçu le FCTVA 2007 et 2008.

- 525 214,00 € de taxe locale d'équipement (TLE)

1.2. Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Ce chapitre totalise **1 085 702.31 €** atteint **26.61 %** de réalisations.

- A. Les subventions allouées par les partenaires financiers sur l'exécution du programme d'investissement totalisent : **1 049 475.31 €** qui comprennent les versements suivants :

<i>Opérations</i>	<i>Subvention Etat</i>	<i>Subvention Conseil Général</i>	<i>Subvention Région</i>	<i>Autres</i>
Parc Pierre.....	8 140.82 €			34 217.50 € (CAF)
Local Rue des Bergers.....	13 148.27 €			
Démolition Centre Anne Franck.....	14 000.00 €			
Ctre Commercial Saint Hubert	61 213.38 €			
Mise en conformité écoles			7 208.26 €	
Aménagement espaces extérieurs Pergaud			97 238.90 €	
Réhabilitation du Commissariat			221 938.51 €	
Informatisation 3 bibliothèques		16 151.50 €		
Mise en conformité gymnases		18 020.64 €		
Elaboration PLU ..		6 755.00 €		
Participation acq. 3 vélos				2 250.00 € (smoys)
Participation local CAF				56 000.00 € (CAF)
ISO 14000				2 997.50 € (ADEME)
Aide type adaptations postes de travail afin de maintenir les agents inaptes.....				5 169.00 € (FIPHFP)
Gymnase Negro suite à sinistre incendie.....				245 264.03 € (AXA)

Mise en conformité branchement divers bâtiments...				43 040.00 € (Agence de l'Eau)
Redevance R2 électricité				196 722.00 € (SMOYS)
Totaux	96 502.47 €	40 927.14 €	326 385.67 €	585 660.03 €

B. Le produit des amendes de police s'élève à **36 227.00 €**

1.3. Chapitre 16– Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre totalise **3 431 401.60 €** atteint **99.93 %** de réalisations.

Au cours de l'année 2009, la Ville a signé 2 nouveaux contrats pour un volume total de 3 431 401.60 €:

- CREDIT MUTUEL ... 2 000 000.00 €
- CAISSE D'EPARGNE ... 1 431 401.60 €

1.4. Chapitre 21– Immobilisations corporelles

Ce chapitre totalise **758.95 €**

- *Annulation mandat payé à tort*

1.5. Chapitre 23– Immobilisations en cours

- *Ce chapitre totalise 4 722,92 €.*

Ils correspondent à des frais passés à tort sur opération de transfert des voiries Pergaud (2381) –

1.6. Chapitre 040– Opération d'ordre de transfert entre sections

Il s'agit d'opérations budgétaires sans mouvements financiers.

Ce sont des dépenses de fonctionnement qui viennent alimenter la section d'investissement.

- Dotations aux amortissements 795 631.32 €
- Valeur comptable cession « 35 avenue du Président S. Allendé » 210 000.00 €
- Valeur comptable cession « équipement grue » 18 400.00 €
- Valeur comptable cession « 157 route de Corbeil » 430 000.00 €
- Plus value réalisée sur cession « 35 av. du Président S. Allendé » 34 000.00 €
- Plus value réalisée sur cession « 157 route de Corbeil » 6 000.00 €

1.7. Chapitre 041– Opérations patrimoniales

Il s'agit d'opérations d'ordre budgétaires sans mouvements financiers à l'intérieur de la section d'investissement (que l'on retrouve en dépenses d'investissement)

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Art. 2152 Installation de voirie (Réimputation mandat PERGAUD)	2 222 232.65 €	
Art. 2381 Voirie Pergaud (Réimputation mandat PERGAUD)		2 222 232.65 €

2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le tableau qui suit liste les chapitres budgétaires du compte administratif 2009 :

Chap	Dépenses d'investissement	Crédits ouverts	CA 2009	Taux Réalisation	Rappel CA 2008
16	Emprunts et dettes assimilées	2 298 826.63 €	2 297 673.00 €	99.95 %	2 406 431.62 €
20	Immobilisations incorporelles	111 580.43 €	35 192.10 €	31.54 %	55 400.87 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	0 €	0 %	40 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	10 108 031.98 €	9 576 172.10 €	94.74 %	3 925 980.73 €
23	Immobilisations en cours	1 501 655.86 €	1 500 000.00 €	99.89 %	649 409.31 €
4581	Opérations pour compte de tiers	0 €	0 €	0 %	214 917.78 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	122 930.99 €	122 930.99 €	100 %	62 873.08 €
041	Opérations patrimoniales	2 418 116.57 €	2 222 232.65 €	91.90 %	286 367.81 €
001	Solde d'exécution négatif reporté N-1	2 387 817.24 €	2 387 817.24 €	100 %	6 336 538.46 €
	Total dépenses investissement	18 948 959.70 €	18 142 018.08 €	95.75 %	13 977 919.66 €

2.1 Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées (2 297 673.00 €)

Le remboursement en capital des emprunts s'élève à **2 296 326.63 €**

Le remboursement de caution s'élève à **1 346.37 €**

2.2 Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (35 192.10 €)

Liste des investissements réalisés au compte 202 « Frais d'Etudes » : 8 874.32 €

<i>Investissement réalisé</i>	<i>Montant</i>
Elaboration du PLU	8 874.32 €

Liste des investissements réalisés au compte 2031 « Frais d'études» : 10 399.22 €

<i>Investissement réalisé</i>	<i>Montant</i>
Salle Gérard Philippe.....	6 332.82 €
Diagnostic mission photovoltaïque	2 033.20 €
Etude faisabilité F. Léger	2 033.20 €

Liste des investissements réalisés au compte 205 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels» : 15 918.56 €

<i>Investissement réalisé</i>	<i>Montant</i>
Licence « Mind Manager » Licence «Clarilog »	4 131.16 €
Progiciel cartographie Arpège	2 040.00 €
Module Requiem	2 643.16 €
Géosphère Portail Notaires et Professionnels	7 104.24 €

2.3 Chapitre 21– Immobilisations corporelles (9 576 172.10 €)

Atteint un taux de réalisation à hauteur de 94.74 %

Afin de pouvoir bénéficier du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (inscrit à l'article L. 1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent – par convention avec le représentant de l'Etat – à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009), la Ville de Sainte Geneviève a été dans l'obligation de réaliser un maximum de travaux

Liste des investissements réalisés au compte 2115 « Terrains bâtis» : 507 604.17 €

<i>Investissement réalisé</i>	<i>Montant</i>
Indemnité immobilisation vente Montmarché.....	68 000.00 €
Acquisition 157 route de Corbeil	430 000.00 €
ASL Jardins Arts Rue Simone Signoret	3 476.02 €
Taxes foncières acquisition Balteau	5 673.79 €
Honoraires parcelle Aunettes	454.36 €

Liste des investissements réalisés au compte 2121« Plantations arbres et arbustes» :
49 942.01 €

<i>Investissement réalisé</i>	<i>Montant</i>
Acquisition de plantations	49 942.01 €

Liste des investissements réalisés au compte 2128 « Autres agencements et aménagements terrains» :
220 303.05 €

<i>Investissement réalisé</i>	<i>Montant</i>
Aménagement clôture Jean Jaurès, Jean Macé, Romain Rolland, Parc Pierre, abris maternelle Gagarine, Macé et L'Etang, cache containers cimetières, filets pare ballons Parc Pierre, réhabilitation bois de la Gare et Chataigneraie	220 303.05 €

Liste des investissements réalisés au compte 21312 « Bâtiments scolaires » : 1 041 116.65 €

<i>Investissement réalisé</i>	<i>Montant</i>
<u>Ecole Paul Vaillant Couturier</u>	
Photovoltaïque (57 798.80 €) – travaux de menuiserie – travaux d'étanchéité (267 346.07 €) – réalisation de peinture sur clôture – bilan thermique – cloison local	478 298.03 €
<u>Ecole PERGAUD</u>	
Bureau d'études + atelier d'architecture	84 618.53 €

<u>Ecole Fernand Léger</u>	
Photovoltaïque (62 660.99 €) – Travaux de menuiserie – Travaux d'étanchéité – Mise en sécurité jeux – panneau afficheur – pose cloison local électrique	434 866.65 €
<u>Ecole Ferdinand BUISSON</u>	
Mission contrôle – Maitrise œuvre	34 983.00 €
<u>Bâtiments scolaires</u>	
Aménagement clôtures square Gagarine Primaire	8 350.54€

Liste des investissements réalisés au compte 21316 « Equipements du cimetière» : 13 846.69 €

<i>Investissement réalisé</i>	<i>Montant</i>
Création plate forme de stockage	13 846.69 €

Liste des investissements réalisés au compte 21318 « Autres bâtiments publics» : 990 246.68 €

<i>Investissement réalisé</i>	<i>Montant</i>
<u>21318</u>	
Stade champ de foire aménagement clôture – désamiantage commerces Saint Hubert – démolition 3 commerces centre commercial Saint Hubert –	41 460.51 €
<u>213181</u>	
Gestion du devenir des commerces St Hubert	17 043.00 €
<u>2131811</u>	
Parc Pierre : Travaux de traitement préventif et curatif – Réhabilitation du sous-sol (<i>travaux de peinture et revêtement sol</i>) – Travaux de menuiserie – Travaux de peinture – Consolidation des linteaux des fenêtres – Ventilation et assainissement de l'air – Mise en conformité électrique	199 600.00 €
<u>2131815</u>	
Gymnase Negro : Réhabilitation du gymnase suite sinistre incendie	409 647.82 €
<u>2131816</u>	
Maison de la petite enfance : Régularisation avance forfaitaire Plaine Copernic	2 250.99 €
<u>2131819</u>	
ORU : Conduite de projet	21 598.56 €

<u>2131821</u> <i>Gymnase Copernic</i> : Remplacement des lignes lumineuses	20 152.75 €
<u>2131822</u> <i>Gymnase Romain ROLLAND</i> : Réfection du sol sportif	58 138.04 €
<u>2131823</u> <i>Gymnase COCHERIS</i> : Travaux de dépose du flocage du plancher	21 565.08 €
<u>2131831</u> <i>Commissariat</i> : Remplacement radiateurs – Mission de contrôles techniques des travaux de réhabilitation	7 437.93 €
<u>2131832</u> <i>Marché de la Gare</i> : Diagnostic solidité marché de la gare	1 794.00 €
<u>2131833</u> <i>Salle Gérard Philippe</i> : Prestations topographiques – Etude géotechnique – Annonces – Maitrise d’œuvre	189 558.00 €

Liste des investissements réalisés au compte 2135 « Installations Générales, agencement, aménagement des constructions » : **1 932 682.17 €**

<i>Investissement réalisé</i>	<i>Montant</i>
<u>2135</u> Mise en conformité divers bâtiments communaux – Chantiers d’insertion convention avec ARIES pour les bains douches (54 264.13 €) – Réhabilitation du hall d’entrée de l’Hôtel de Ville – Réhabilitation cuisine centrale (286 689.33 €) – Travaux d’entretien divers bâtiments scolaires (419 951.74 €) – Travaux cimetière russe (80 644.82 €) – Travaux divers bâtiments sportifs (519 724.98 €) – Réfection toiture Donjon (76 316.56).....	1 714 433.13 €
<u>213510</u> <i>Bibliothèques</i> : Fourniture et pose alarmes	1 602.64 €
<u>21353</u> <i>P3 (grosses réparations)</i> : Contrat de chauffage	199 976.28 €
<u>21354</u> <i>P4 (amortissement matériel)</i> : Contrat de chauffage	16 670.12 €

Liste des investissements réalisés au compte 2152 « Installations de voirie » : 2 944 077.44 €

<i>Investissement réalisé</i>	<i>Montant</i>
<p><u>2152</u></p> <p><i>Réfections diverses rues</i> : avenue de la Liberté – Rue Pierre Sépard – Rue de Séquigny – Rue du Plessis – Rue de l’Orangerie – Rue Anatole France – Rue Rocca – Rue Colonel Massié – Rue Guette – Avenue de la Grande Charmille – Rue de Monthéry</p> <p><i>Réfection trottoirs</i> : rue du Vieux Perray</p> <p><i>Parking</i> : rue des Eglantiers</p> <p><i>Réfection d’enrobés diverses rues</i> : (rebouchages de nids de poule).....</p>	2 660 580.21 €
<p><u>21520</u></p> <p><i>Réfection G. Péri</i> : Reprises d’alignement.....</p>	135 180.80 €
<p><u>21521</u></p> <p><i>Voiries Pergaud</i> : Pose de cabine France Telecom rue Anne Frank – Aménagement place centrale Louis Pergaud</p>	12 305.12 €
<p><u>215211</u></p> <p><i>Avenue Jacques Duclos</i> : Ligue tennis : création d’accès – travaux d’électricité – aménagement trottoirs</p>	136 011.31 €

Liste des investissements réalisés au compte 2153 « Autres réseaux » : 662 412.24 €

<i>Investissement réalisé</i>	<i>Montant</i>
<p><i>Mise en conformité réseaux</i> : CTM – Cuisine Centrale - Diverses rues</p>	662 412.24 €

Liste des investissements réalisés au compte 2156 « Autre matériel de défense civile » :
47 922.00 €

<i>Investissement réalisé</i>	<i>Montant</i>
<p><i>Dispositif vidéo tranquillité</i></p>	47 922.00 €

**Liste des investissements réalisés au compte 2158 « Autres inst. mat. outil. techniques » :
66 226.15 €**

<i>Investissement réalisé</i>	<i>Montant</i>
Divers matériels : Débroussailleuse, taille-haie, souffleur, pulvérisateur, tronçonneuse, tondeuse, motoculteur	66 226.15 €

**Liste des investissements réalisés au compte 2182 « Matériel de transport » :
316 630.77 €**

<i>Investissement réalisé</i>	<i>Montant</i>
Matériel de transport : Master, 2 Clio, laveuse, balayeuse, châssis Nissan, 3 vélos électriques, 3 kangoo, saleuse	316 630.77 €

**Liste des investissements réalisés au compte 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique » :
133 140.51 €**

<i>Investissement réalisé</i>	<i>Montant</i>
Matériel de bureau et matériel informatique : PC + Ecrans + Onduleur, imprimantes, 1 serveur, Ecrans LCD, processeur mise à jour Orphée	133 140.51 €

Liste des investissements réalisés au compte 2184 « Mobilier » : 136 926.93 €

<i>Investissement réalisé</i>	<i>Montant</i>
Mobilier : Armoires, rayonnages, tables, bureaux, sièges, bancs dans les écoles, lits halte garderie et crèche, mobilier scolaire.	136 926.93 €

**Liste des investissements réalisés au compte 2188 « Autres immobilisations corporelles » :
513 094.64 €**

<i>Investissement réalisé</i>	<i>Montant</i>
Autres immobilisations corporelles : Lave-linge, réfrigérateurs, fours, plaque chauffante, relieuse, sonomètre, appareil photo numérique, téléphones, chariots, tentes, alarmes, barrières, corbeilles à papier, vasques, marmite, batterie de cuisine, éplucheuse, guitare et pupitres, 2 pianos, clarinettes, contre-basses, caméscope, vidéo projecteur, TV, Tatamis, buts de foot, poteaux de volley, bancs, aménagement aires de jeux, panneaux de signalisation, jardinières, chalets de Noël.....	513 094.64 €

2.4 Chapitre 23– Immobilisations en cours (1 500 000.00 €)

Liste des investissements réalisés au compte 23

<i>Investissement réalisé</i>	<i>Montant</i>
<i>Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles</i>	1 500 000.00 €
Aménagement quartier PERGAUD	

Intervention de Monsieur Prévot (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

Cette délibération est adoptée par 33 voix et 5 abstentions (M. FREALLE, Mme BARTOLI, M. PREVOT, Mme PARMENTIER, Mme POUCH). Monsieur le Maire s'est retiré de l'assemblée et ne prend pas part au vote conformément à l'article L 2121-24 du Code des Collectivités Territoriales.

31- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 DU BUDGET PRINCIPAL

(Rapporteur M. LEONHARDT)

Il s'agit d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2009, dressé par le Trésorier principal de Sainte-Geneviève-des-Bois, concernant le budget principal de la commune.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

32- AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2009 DU BUDGET PRINCIPAL

(Rapporteur M. LEONHARDT)

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2009 qui s'élève à 2 753 696,34 € est affecté d'une part au besoin de financement de la section d'investissement pour 2 677 122,56 € et, d'autre part, en recettes de fonctionnement pour 76 573,78 €

Cette délibération est adoptée par 37 voix et 2 abstentions (M. PREVOT, Mme PARMENTIER).

33- BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2010 DU BUDGET PRINCIPAL

(Rapporteur M. LEONHARDT)

Ce budget supplémentaire est un petit BS. Il contient principalement la reprise des résultats du compte administratif 2009.

Le besoin de financement de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2009 (compte 1068 pour 2 677 122.56 €) est constitué :

- du solde d'exécution (déficit inscrit au compte 001) pour - 5 431 470.36 €
(soit recettes : 12 710 547.72 € - dépenses : 18 142 018.08 €)
- corrigé des restes à réaliser (excédent inscrit au compte 13) pour + 2 754 347.80 €
(soit recettes : 2 858 408.52 € - dépenses : 104 060.72 €)

Le solde d'exécution de la section d'investissement correspond à la différence entre le montant des titres de recettes et le montant des mandats de dépenses émis au cours de l'exercice 2009.

Les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.

Le résultat de la section de fonctionnement est constitué :

- du solde d'exécution pour 2 753 696.34€
(soit recettes : 39 708 242.48 € - dépenses : 36 954 546.14 €)
- diminué du besoin de financement de la section d'investissement pour 2 677 122.56 €

Soit une reprise au budget supplémentaire 2010 (compte 002) de :

2 753 696.34 € - 2 677 122.56 € = 76 573.78 €

I- Principales inscriptions budgétaires- Section investissement.

➤ Côté dépenses.

3 inscriptions principales :

- Travaux divers bâtiments (339 543 €)
- Réalisation d'un terrain stabilisé (+ 208 114 €)
- Opération de la rue d'Holbach (692 500 €).

➤ Côté recettes.

- terrain stabilisé : inscription d'une recette complémentaire de 108 000 €
- opération rue d'Holbach : inscription d'une recette de 462 000 €

II- Principales inscriptions budgétaires- Section Fonctionnement.

➤ Côté dépenses :

- une admission en non-valeur : 45 000 €
- la subvention à verser au COS (adhésion au CNAS) : 132 448 €
- différentes subventions associatives : environ 1 200 €
- un reversement de subvention politique de la ville (Région) : 2 800 €
- l'annulation de titres émis pour l'enlèvement d'épaves et une régularisation de titres TLPE : 12 908 €
- des dépenses d'incinération des reliquaires de l'ossuaire : 14 607 €

➤ Côté recettes + 287 018 € correspondant à :

Une régularisation de différentes contributions et dotations :

- reprise du résultat de fonctionnement 2009 : 76 573 €
- régularisation des prévisions du BP 2010 pour les contributions directes : 12 512 €
- droits de mutation liés à la vente du patrimoine d'ICADE à Essonne Habitat : 299 019 €
- compensation fiscale au titre de la taxe d'habitation : 9 079 €

Différentes régularisations negatives des prévisions du BP 2010 :

- dotations forfaitaires : - 7 475 €
- DSU : - 18 466 €
- Dotation du Fonds de Solidarité Région Ile de France : - 80 187 €
- Etat de compensation au titre de la taxe foncière : - 3 157 €

2 remboursements de cotisations CNAS pour les soins à domicile : 6 050 € le CMPP : 2 635 € et la Caisse des Ecoles : 1 100 €

- un excédent du FCTVA : 91 995 €
- le virement de la section de fonctionnement : - 71 102 €
- le nouveau fonds de concours de l'Agglo (voirie) : 341 950 €

Cette délibération est adoptée par 34 voix et 5 abstentions (M. FREALLE, Mme BARTOLI, M. PREVOT, Mme PARMENTIER, Mme POUCH).

34-MOTION POUR REFUSER LA SUPPRESSION DES INTERVENANTS EXTERIEURS EN LANGUE VIVANTE DANS LE 1^{ER} DEGRE.

(Rapporteur M. LEONHARDT)

Suite à la décision du Ministère de l'Education Nationale de supprimer 16 000 postes d'enseignements dès la rentrée scolaire 2011, parmi lesquels 120 postes en Essonne dont les postes d'intervenants pour l'apprentissage des langues vivantes dans les écoles du 1^{er} degré de Sainte-Geneviève-des-Bois, il s'agit de demander à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de l'Essonne de recevoir dans les meilleurs délais les intervenants extérieurs dont les contrats de travail n'ont pas été renouvelés.

Cette délibération est adoptée par 37 voix et 2 abstentions (M. FREALLE, Mme BARTOLI).

COMMUNICATION

Arrêté préfectoral n°2010.PREF.DCI2/BE 0071 du 11 mai 2010 portant autorisation d'exploitation d'une installation classée (extension des capacités de production de valves pour aérosols) par la société Valve Précision SA sur la commune de St Michel sur Orge).

La séance est levée à 0h30.

Sainte-Geneviève-des-Bois, le 6 septembre 2010.

Le Maire,
Président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge,

Olivier LEONHARDT

A N N E X E

Henri Prévot

Interventions du groupe Ste Geneviève Autrement

à la réunion du Conseil municipal du 29 juin 2010

Procès verbal de la réunion du Conseil municipal du 18 mai : les panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments publics

En réponse à une question que je vous avais posée, vous nous avez donné en réunion des informations sur la surface, la production, le coût et le financement de panneaux photovoltaïques sur des établissements de la commune. Or le procès verbal ne donne des informations que sur le coût et le financement sans rien dire des surfaces ni de la production de ces panneaux. Je demanderai donc à vos services de confirmer les informations que vous nous avez données oralement.

Compte rendu de M. le maire sur sa délégation de pouvoir : enlèvement et mise en fourrière de véhicules

Vous nous indiquez, M. le maire, le tarif de l'enlèvement et de la mise en fourrière des véhicules abandonnés : 259,5 €TTC par véhicule. Nous souhaiterions savoir combien de véhicules sont ainsi enlevés et mis en fourrière chaque année.

Modification statutaire de la communauté d'agglomération : la maison des syndicats

Nous approuvons le projet de la communauté d'agglomération de créer et gérer une « maison des syndicats » ; la commune de Ste Geneviève des bois continuera-t-elle à mettre des locaux à la disposition des syndicats ?

Gestion des déchets domestiques : rapport de gestion, du bilan et des comptes de l'année 2008 de SEMARDEL

M. Champion vous a présenté à sa façon l'historique de SEMARDEL. Comme en passant, il a parlé de – je le cite - « la vente au Crédit Lyonnais qui a fait toute une histoire ». Vous pourrez compléter son exposé et voir de quoi il s'agit en consultant le dossier publié sur le site Internet de Ste Geneviève Autrement. Parlons ici du présent et du futur. Comme l'a fait remarquer Mme Pouch, le document qui a été donné aux conseillers municipaux concerne l'année 2008. Or nous sommes à la fin de juin 2010. J'avais déjà dû réclamer que les comptes de la SEMARDEL soient présentés à notre conseil municipal, conformément à la loi, étant donné que la commune est actionnaire de la SEMARDEL. Certes, vous nous les présentez, mais avec un an de retard. N'oubliez pas de nous présenter, dès septembre, le rapport de gestion de 2009.

Vous aurez certainement remarqué que le résultat d'exploitation de SEMARDEL est déficitaire. Le résultat de l'exercice, lui, est bénéficiaire car on réintroduit chaque année sous forme de profits exceptionnels une partie de la subvention et des autres dotations que la SEMARDEL a reçues pour financer ses investissements, en particulier une subvention du conseil général et une avance payée par tous les contribuables avant la construction de l'usine d'incinération. Il faut donc être conscient du fait que le coût réel de la gestion des déchets est supérieur à ce que nous payons aujourd'hui. Or nous payons la gestion des déchets non seulement par la TEOM, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, mais aussi par la redevance Ecoemballage et encore en payant notre électricité, puisque sur la facture d'EDF figure la CSPE, contribution sociale sur la production d'électricité, qui finance entre autres choses le surcoût de l'électricité produite à partir des usines d'incinération. M. Champion est fier de nous dire que la production d'électricité par la SEMARDEL est égale à la consommation d'une ville comme Ste Geneviève ; il a bien tort car chaque kilowatt.heure produit nous coûte cher car EDF est obligé de racheter toute la production à un prix largement supérieur au coût de production d'une électricité nucléaire. La question se pose donc : comment faire des économies ? La façon la moins coûteuse d'utiliser les ordures ménagères est de les brûler et d'utiliser la chaleur. Alors même que l'on produit à grands frais de l'électricité, à Evry un réseau de chaleur est alimenté par une installation qui consomme du gaz pour produire à la fois de la chaleur et une électricité qui est vendue à EDF à un prix assez élevé pour que la chaleur puisse être vendue bon marché au réseau de chaleur. Une vraie politique de Gribouille alors qu'il serait tellement simple d'envoyer la chaleur de l'usine d'incinération de Vert

le Grand dans le réseau de chaleur d'Evry et vers des industries qui ont besoin de chaleur, et de produire l'électricité de la façon la moins coûteuse, c'est-à-dire nucléaire ou, à défaut, avec des centrales au gaz très performantes.

L'incinération produit de la chaleur et des mâchefers. Ces mâchefers sont de bons matériaux de travaux publics à condition de ne pas contenir d'impuretés pouvant être dangereuses, comme des métaux lourds ou certains produits chlorés. C'est pourquoi, il serait intéressant de débarrasser les déchets incinérés de tout produit toxique. Une méthode simple serait de faire une collecte sélective de tous ces déchets. Comme il s'agit de petits volumes, la collecte pourrait se faire en même temps que celle des déchets tout venant.

En réponse aux commentaires faits par M. Champion

M. Champion nous dit que la collecte sélective coûte cher et il va jusqu'à laisser entendre qu'elle ne sert à rien. Comment ne serais-je pas d'accord avec lui, sachant que c'est ce que j'ai écrit dans un rapport qui date d'une dizaine d'années (un rapport qui a été publié sur le site du ministère de l'environnement) ? Je recommandais entre autres choses de remplacer ces collectes sélectives par la collecte de déchets toxiques. J'ai également fait cette recommandation sur le registre de l'enquête publique portant sur le programme départemental pluriannuel de gestion des déchets – en vain jusqu'ici.

Par ailleurs, j'approuve la collecte de bois de récupération pour alimenter un réseau de chaleur – c'est également une recommandation que j'ai faite dans un autre rapport sur les réseaux de chaleur (lui aussi publié). Par contre, je m'interroge sur les études que la SEMARDEL à l'intention de faire sur la pyrolyse ou la thermolyse. Notre obsession, chers collègues, doit être de limiter les dépenses financées sur fonds publics ou rendues obligatoires par une réglementation. Dans ce domaine où on ne peut pas compter sur la concurrence pour diminuer les coûts, les élus responsables doivent être d'autant plus rigoureux et doivent faire attention à ne pas se laisser entraîner par les effets de mode.

Mise à jour du tableau des effectifs

Nous voyons passer presque à chaque réunion des modifications du tableau des effectifs. Nous souhaiterions que vous nous présentiez périodiquement, une fois par an par exemple, un tableau commenté de l'ensemble des modifications en nous expliquant les raisons de ces modifications : changement dans les priorités d'action de la commune, nouveaux équipements bureautiques et informatiques, transferts de compétences, etc.

Rémunération des assistantes maternelles – les crèches familiales

Vous nous proposez de relever le taux horaire de la rémunération des assistantes maternelles employées par la commune. A cette occasion, nous voudrions évoquer le cas des assistantes maternelles libres. Pour garder les jeunes enfants, la méthode la moins coûteuse est celle des crèches familiales, c'est-à-dire la garde au domicile des assistantes maternelles – cette méthode est moins coûteuse car elle ne demande très peu d'investissement spécifique. Il faut donc encourager de mode de garde. Les familles reçoivent une aide si l'assistante maternelle est employée par la commune mais non si c'est une assistante maternelle libre. Vous nous avez dit au cours d'une précédente réunion du Conseil municipal que des réflexions étaient en cours pour réduire cet écart. Merci de nous dire où en sont ces réflexions.

Fixation du tarif des activités du conservatoire Rudolf Noureev

Les tarifs des activités du conservatoire sont calculés selon une formule qui tient compte du quotient familial et qui évite les sauts lorsque l'on passe d'une tranche à l'autre. La formule que vous proposez est correcte mais, comme je l'ai déjà fait remarquer, le texte qui la présente est écrit dans un français incompréhensible. Au lieu d'écrire « décide d'appliquer (...) un tarif basé sur un calcul linéaire des quotients défini en fonction de la formule paramétrique suivante », je vous propose d'écrire : « décide d'appliquer un tarif calculé à l'aide d'une combinaison linéaire des quotients selon la formule paramétrique suivante ».

Cette remarque vaut pour les délibérations N° 12 et 13.

Fonds de concours aux communes membres de la communauté d'agglomération pour travaux

de voirie

La communauté d'agglomération du Val d'Orge, la CAVO, a le projet de verser un fonds de concours aux communes pour les aider à financer des travaux de voirie en 2010. Le montant de ce fonds de concours serait à peu près égal au montant de la dotation de solidarité communautaire, DSC. Ce projet montre que vous vous rendez compte enfin de ce que je dénonce depuis la création de la CAVO : la misère budgétaire des communes voisine avec l'aisance de la CAVO puisque la CAVO reçoit le produit de la taxe professionnelle, qui augmente de façon soutenue, mais a décidé de ne reverser aux communes qu'une somme qui n'augmente pas en monnaie courante. Ce système est à terme intenable. Je vous ai demandé bien souvent que la CAVO augmente ce qu'elle reverse aux communes au même rythme de croissance que le produit de la taxe professionnelle. Si vous l'aviez fait, notre commune recevrait de la CAVO 2 ou 3 millions d'euros de plus que ce qu'elle reçoit effectivement. Vous nous proposez aujourd'hui un fonds de concours de 300 000 euros. C'est mieux que rien mais le compte n'y est pas.

D'autre part, la modalité du fonds de concours soulève de très sérieuses questions de principe. La voirie n'est pas de compétence communautaire. De quel droit la CAVO s'attribue-t-elle le droit de conditionner le financement qu'elle apporte aux communes à son utilisation dans un domaine qui ne relève pas de ses compétences ? La CAVO a-t-elle l'intention de prendre en charge la voirie ? Je l'ai moi-même envisagé comme un pis-aller en constatant que vous ne vouliez pas corriger le déséquilibre entre les finances de la commune et celles de la CAVO. Mais ce serait une mauvaise solution car ce transfert continuerait d'épuiser les compétences de la commune sans procurer aucun avantage technique ni économique.

En réponse aux commentaires faits par le maire

Vous m'objectez que le fonds de concours finance des investissements alors que la DSC est un crédit de fonctionnement. Je ne comprends pas que vous me fassiez cette objection car vous savez fort bien que, si la commune reçoit plus de crédit de fonctionnement, elle augmentera le prélèvement de la section de fonctionnement de son budget vers sa section d'investissement. Nous prenons acte du fait que la CAVO augmente un peu les sommes qu'elle reverse aux communes mais nous disons que le montant est très insuffisant et que la modalité choisie, un fonds de concours, n'est pas correcte. C'est pourquoi nous nous abstenons.

Cession de terrains sis 11 rue de Montlhéry

Nous notons avec satisfaction que la mise en vente de ce terrain a fait l'objet d'un appel public à propositions. La commune n'est pas légalement obligée de procéder ainsi mais nous avons demandé qu'elle s'en fasse une règle.

Cession amiable de la salle Averroes à une association de musulmans

Vous nous proposez de vendre le bâtiment qui sert de lieu de culte musulman à une association représentative de nos concitoyens musulmans, la FIG, fraternité interculturelle génovéfaine. Comme vous l'avez vous-même noté dans un entretien publié aujourd'hui dans la presse, votre opposition au conseil municipal a évité d'engager une controverse politique sur cette affaire. Sans revenir sur un long historique, je noterai seulement que la proposition que vous faites aujourd'hui au conseil municipal correspond à ce que nous avons nous-mêmes proposé. Nous la voterons donc, bien sûr. Ainsi nos concitoyens musulmans disposeront d'un lieu qui sera réellement le leur.

La présence plus visible aujourd'hui qu'hier de la religion musulmane est pour nombre de nos concitoyens un sujet de préoccupation. La France est, pour l'Islam, une terre d'accueil. Le Coran demande aux musulmans de respecter la culture des pays qui les accueillent. Notre culture est redevable à ses racines grecques, romaines et chrétiennes, entre bien d'autres choses, de l'égalité foncière entre tous les hommes - hommes et femmes - (« il n'y a plus d'esclaves et d'hommes libres, plus de circoncis et de non circoncis », etc.), de la laïcité (« rendez à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César »), de la démocratie, de l'état de droit. J'ajouterai que notre culture chrétienne nous propose une perception d'une profondeur indépassable de la dialectique vitale entre la personne et les relations entre les personnes. Une personne existe par les relations qu'elle entretient avec les personnes. C'est de la qualité de l'équilibre entre les personnes et les relations entre personnes que dépend la qualité de notre « vivre ensemble ». Il y a là matière à une réflexion inépuisable. Les valeurs de l'Islam sont pour beaucoup celles de notre culture, avec des différences néanmoins. La cohabitation sera paisible si chacun est sûr de ses racines et se comporte sereinement et sans ostentation.

Vous nous avez dit que vous souhaitiez agir pour que, sur ce plan, notre commune soit exemplaire. Attention ! Le politique, c'est-à-dire le maire ou nous autres conseillers municipaux en tant que tels, doit être très discret en cette

matière et, s'il intervient, faire en sorte que personne ne puisse mettre en doute sa neutralité. En réalité, c'est à tous les Génovéfains, à titre privé, individuellement, par le canal d'associations et de mouvements religieux, qu'il appartient d'entretenir entre eux, qu'ils adhèrent à une foi ou non, des relations dans la paix.

Nous sommes sûrs que nos concitoyens musulmans, notamment les responsables de la Fraternité interculturelle génovéfaïne, la FIG, ont cette volonté.

Compte administratif 2009 de la commune

Le compte administratif reflète les recettes et les dépenses effectivement réalisées en application du budget. Nous n'avons pas de raison de mettre en doute les données de ce compte administratif. Nous ne voterons donc pas contre. Comme nous n'avons pas approuvé le budget, pour éviter toute interprétation erronée, nous ne le voterons pas ; nous nous abstiendrons.

Cela dit, je voudrais réagir à une remarque que vous avez faite : vous avez dit que le fait de réduire de deux ans à un an le délai de remboursement de la TVA était un « simple jeu d'écriture ». Il faut s'inscrire en faux contre des affirmations de ce genre. Tout d'abord, ce « simple jeu d'écriture » a suscité de l'activité et de l'emploi. Mais aussi, et c'est le point sur lequel je veux insister, il a augmenté l'endettement global de notre pays. On ne s'en rend pas compte si l'on regarde seulement le montant de la dette de la commune sans tenir compte de la dette de l'Etat : les 3 millions d'euros de travaux que nous avons faits en plus se traduisent par une augmentation de la dette de l'Etat et de la commune ensemble de 3 M€ Or du point de vue de la dette et des déficits notre pays est dans une situation très grave. Il faut tout le talent de notre ministre de l'économie, une femme remarquable, pour que la note donnée à la France par les instituts de notation reste au niveau le plus haut AAA ; nous nous trouvons dans la situation instable de celui qui voyage dans un compartiment de luxe avec un billet de seconde ou de troisième. Je vous entends souvent reprocher à l'Etat de transférer des charges sur les collectivités locales. C'est dérisoire. La question de la dette et des déficits est une question nationale qui nous concerne tous. Tous les responsables publics, au niveau national régional ou communal, doivent faire tous leurs efforts pour être efficaces et utiliser au mieux le produit de l'impôt. Que ce soit sur les panneaux photovoltaïques, les dépenses de la communauté d'agglomération, la façon de gérer les déchets ménagers, la garde des jeunes enfants ou autre chose, nous ne cesserons pas de le rappeler.